



PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 4 décembre 2025 à 19h00
Séance de relevé du jeudi 11 décembre 2025 à 19h00
Salle du Conseil communal
Présidence : Mme Marion Houriet
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séances retransmises en direct sur
« Citoyenne TV », www.vevey.ch
et www.youtube.com**

09-10 / 2025

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1. Adoption de l'ordre du jour des séances des 4 et 11 décembre 2025
3. Communications du Bureau et correspondance
4. Adoption du procès-verbal
- 4.1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2025
5. Prestation de serment
- 5.1. En remplacement de M. Ceki Gülcü (LCVL), démissionnaire
6. Elections
- 6.1. D'un·e membre à la Commission de l'environnement et de l'énergie, en remplacement de M. Ceki Gülcü (LCVL), démissionnaire
- 6.2. D'un·e membre suppléant·e à la Commission des finances, en remplacement de M. Ceki Gülcü (LCVL), démissionnaire
- 6.3. D'un·e membre suppléant·e à la Commission de recours en matière d'impôts communaux, en remplacement de M. Ceki Gülcü (LCVL), démissionnaire
7. Nominations
- 7.1. Nomination d'une commission ad hoc pour la prise en considération du postulat de Mme Maria Boissard (PLR) « Pour une étude sur l'opportunité de recourir à des agents de sécurité privés afin de renforcer le sentiment de sécurité sur le domaine public veveysan » (2025/R36)
- 7.2. Nomination d'une commission ad hoc pour la prise en considération du postulat de Mme Anna lamartino (PLR) « Vevey en gare d'urgence, le deal doit dérailler ! » (2025/R37)
- 7.3. Nomination d'une commission ad hoc pour la prise en considération du postulat de Mme Sandra Marques (PLR) « 30 km/h de nuit : combien de décibels en moins ? » (2025/R38)
8. Information au Conseil communal au sujet des organismes intercommunaux
9. Préavis / Rapports-préavis
10. Rapports des commissions
- 10.1. Budget 2026 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (2025/P31)
- 10.2. Budget 2026 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS) (2025/P32)
- 10.3. Budget 2026 du Fonds culturel Riviera (FCR) (2025/P33)
- 10.4. Budget communal pour l'exercice 2026 (2025/P34)
- 10.5. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 4'390'000.— pour l'entretien du patrimoine communal années 2026-2027 et d'un crédit d'investissement de CHF 75'000.— pour l'entretien du patrimoine du rentier Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey années 2026-2027 (2025/P35)
11. Réponses aux interpellations
- 11.1. Interpellation de M. Jérôme Christen (VL), intitulée « Quelles mesures rapides pour éviter aux VMCV des « sorties de route » et « des dérapages »? » (2025/RI16)

- 11.2. Interpellation de Mme Sarah Dohr (VL), intitulée « Neutralité institutionnelle de la Commune » (2025/R115)
- 11.3. Interpellation de M. Eric Bays (VL) et consort, intitulée « Quel avenir pour le Spark, projet socio-culturel et sportif pour les jeunes de la place Robin ? » (2025/R117)
- 11.4. Interpellation de Mme Karine Römer (IND.), intitulée « Collection Planque : quelles conséquences financières et quelle stratégie pour la Ville ? » (2025/R118)
- 11.5. Interpellation de M. Patrick Bertschy (PLR), intitulée « Plan-Dessus : avec ou sans les commerçants et les habitant(e)s ? » (2025/R119)
12. Communications de la Municipalité
- 12.1. Aide humanitaire et en cas de catastrophe. Aide aux pays en voie de développement – Année 2025 (2025/C14)
- 12.2. Plan des investissements 2025-2026 (2025/C15)
13. Interpellations, motions, postulats, projets de règlement
- 13.1. Interpellation de M. Alain Gonthier (da.), intitulée « Les obscurs coûts d'une transparence limitée »
- 13.2. Interpellation de M. Florian Girardo (PLR), intitulée « Nul n'est censé ignorer la loi. Encore faut-il pouvoir y accéder »
- 13.3. Postulat de M. Florian Girardo (PLR), intitulé « Les VMCV à l'écoute des citoyens et citoyennes »
- 13.4. Interpellation de M. Patrick Bertschy (PLR), intitulée « Un point de la situation actuelle et future est nécessaire »
14. Questions, vœux, propositions individuelles

1. Appel

4 décembre 2025 : 84 personnes présentes sur 97 personnes assermentées, 13 personnes absentes, dont 1 sans excuse (Roger Pieren)

11 décembre 2025 : 59 personnes présentes, sur 96 personnes assermentées, 37 personnes absentes, dont 2 sans excuse (Patrick Fleury et Frédéric Valloton)

Mme la Présidente souhaite la bienvenue à la responsable du service des finances, qui nous accompagnera jusqu'à la fin de l'examen du budget communal. Elle rappelle qu'elle ne redonnera la parole qu'après que toutes les personnes qui ne se sont pas exprimées aient pu le faire. Merci de respecter la limite de deux minutes par intervention. Exceptionnellement, chaque responsable de groupe aura la parole durant 4 minutes lors de l'entrée en matière sur le budget et à la fin du débat. La personne qui dépose une motion d'ordre peut intervenir entre deux prises de parole, sans attendre l'autorisation de la présidence.

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1. Adoption de l'ordre du jour des séances des 4 et 11 décembre 2025

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Communications du Bureau et correspondance

Lettre de la Municipalité qui demande une prolongation du délai réglementaire au 5 février 2026 pour répondre aux interpellations de Mme Giuliana de Regibus (PS) « 90 ans de vie à Vevey... et plus de visite ? », de Mme Sarah Dohr (VL) « Neutralité dans l'art subventionné » et de M. Elliott Messeiller (da.) « Écrans publicitaires : risques pour la sécurité routière ».

Mme la Présidente passe la parole à Mme G. Kämpf pour une information qui ne peut pas attendre la séance du 11 décembre 2025 : « Soucieuse de la situation du sans-abrisme dans la région, la Municipalité a décidé de mettre en place un dispositif communal d'une vingtaine de places pour assurer la période de transition d'ici l'ouverture d'un hébergement d'urgence pérenne. La récente décision cantonale d'affecter la construction protégée du Panorama en abri civil public communal présente une opportunité. D'entente avec le Canton, autorité compétente, le service de la cohésion sociale met tout en œuvre pour organiser l'accueil des personnes sans-abri dans les meilleurs délais possible. Les défis logistiques sont importants : aménagement, blanchisserie, gestion de l'accueil, prévention des punaises de lit, repas. Aussi, le service s'appuie sur les différents partenaires du domaine et les services techniques. La Municipalité se réjouit de cette première perspective concrète grâce à l'implication remarquable des services de l'administration, et témoigne sa profonde reconnaissance envers l'ensemble des équipes et partenaires engagés sur le terrain dans les domaines sociaux et sanitaires, qui savent s'adapter à l'évolution de la précarité dans notre ville. Bien entendu, cette solution n'est pas satisfaisante à long terme et la recherche d'un lieu pérenne demeure une priorité pour la Municipalité et les partenaires impliqués. La Municipalité espère pouvoir donner des éléments plus factuels lors de la séance du 11 décembre 2025 ».

Une verrée suivra la dernière séance de l'année. Les informations suivront en temps utile, mais toutes et tous sont d'ores et déjà inscrits d'office.

4. Adoption du procès-verbal

4.1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2025

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal de la séance du 13 novembre_2025 est adopté à l'unanimité tel que présenté, avec remerciements à la secrétaire.

5. Prestation de serment

5.1. En remplacement de M. Ceki Gülcü (LCVL), démissionnaire

Mme la Présidente assermente, selon la procédure réglementaire :

- M. Akram Moussetaïni, en remplacement de M. Ceki Gülcü (LCVL), démissionnaire

6. Elections

6.1. D'un·e membre à la Commission de l'environnement et de l'énergie, en remplacement de M. Ceki Gülcü (LCVL), démissionnaire

Sans autre proposition, M. Akram Moussetaïni (LCVL) est élu membre à la Commission de l'environnement et de l'énergie de manière tacite et par acclamation.

6.2. D'un·e membre suppléant·e à la Commission des finances, en remplacement de M. Ceki Gülcü (LCVL), démissionnaire

Sans autre proposition, M. Akram Moussetaïni (LCVL) est élu membre suppléant·e à la Commission des finances de manière tacite et par acclamation.

6.3. D'un·e membre suppléant·e à la Commission de recours en matière d'impôts communaux, en remplacement de M. Ceki Gülcü (LCVL), démissionnaire

Sans autre proposition, M. Akram Moussetaïni (LCVL) est élu membre suppléant·e à la Commission de recours en matière d'impôts communaux de manière tacite et par acclamation.

7. Nominations

7.1. Nomination d'une commission ad hoc pour la prise en considération du postulat de Mme Maria Boissard (PLR) « Pour une étude sur l'opportunité de recourir à des agents de sécurité privés afin de renforcer le sentiment de sécurité sur le domaine public veveysan » (2025/R36)

7.2. Nomination d'une commission ad hoc pour la prise en considération du postulat de Mme Anna lamartino (PLR) « Vevey en gare d'urgence, le deal doit dérailler ! » (2025/R37)

Ces deux objets sont renvoyés à une seule et même commission standard de 11 membres composée de :

| | | | |
|--------------------------------|-------|-----|---------------------|
| <u>Présidence et rapport :</u> | Verts | M. | Tom Wahli |
| <u>Membres :</u> | PS | M. | Dominique Besson |
| | PLR | Mme | Maria Boissard |
| | UDC | Mme | Yvette Bonjour |
| | VL | Mme | Sarah Dohr |
| | da. | M. | Grégoire Gavin |
| | da. | M. | Alain Gonthier |
| | PLR | Mme | Anna lamartino |
| | PS | M. | Julien Rilliet |
| | LCVL | M. | Mattia Vidoz |
| | EAV | --- | |
| <u>Suppléances :</u> | VL | M. | Eric Bays |
| | PS | Mme | Giuliana De Regibus |
| | UDC | Mme | Fabienne Despot |
| | PLR | M. | Jean-Daniel Légeret |

| | | |
|-------|-----|-------------------|
| LCVL | M. | Akram Moussetaïni |
| da. | M. | Hervé Queyranne |
| Verts | M. | Colin Wahli |
| EAV | --- | |

7.3. Nomination d'une commission ad hoc pour la prise en considération du postulat de Mme Sandra Marques (PLR) « 30 km/h de nuit : combien de décibels en moins ? » (2025/R38)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

| | | | |
|--------------------------------|-------|-----|-----------------------|
| <u>Présidence et rapport :</u> | PS | M. | Serge Ansermet |
| <u>Membres :</u> | VL | M. | Eric Bays |
| | UDC | Mme | Fabienne Despot |
| | da. | M. | Laurent Lavanchy |
| | da. | Mme | Elodie Lopez |
| | PLR | Mme | Sandra Marques |
| | PLR | M. | Rolf Schweizer |
| | LCVL | M. | Mattia Vidoz |
| | Verts | Mme | Jennyfer Vincent |
| | Verts | Mme | Valérie Zonca |
| | EAV | --- | |
| <u>Suppléances :</u> | UDC | Mme | Yvette Bonjour |
| | PLR | M. | Philippe Herminjard |
| | Verts | Mme | Koya Hofstetter |
| | da. | M. | Elliott Messeiller |
| | VL | M. | Stéphan Molliat |
| | LCVL | Mme | Fabrizia Sanna Georgi |
| | PS | M. | Jörg Spieldenner |
| | EAV | --- | |

8. Information au Conseil communal au sujet des organismes intercommunaux

M. C. Tolu rappelle que si la sécurité n'a pas de prix, c'est l'absence de sécurité qui est chère. L'Association de communes Sécurité Riviera fournit une combinaison de prestations en matière de sécurité qui est unique en Suisse. Lors de sa séance du 20 novembre 2025, le Conseil intercommunal a consacré plus de 3 heures à démêler l'épineuse question de la gestion des heures supplémentaires des employés de l'association. Le nouveau directeur a expliqué que nous allons passer d'une situation sans transparence pour le Conseil intercommunal, sans vision globale d'ASR et qui n'est pas conforme aux normes comptables à une situation dans laquelle il y aura de la transparence pour le Conseil intercommunal par une visibilité dans les comptes, une adaptation annuelle du montant en fonction des heures supplémentaires effectives, une vision globale pour l'ASR, une conformité aux normes comptables et une certaine souplesse d'application. Le Conseil a également discuté de la Maison de la Sécurité publique sur la Riviera. L'emplacement actuellement retenu se trouve au Pré-au-Blanc, sur la commune de Blonay – Saint-Légier. Nous en saurons probablement plus au début de l'année prochaine. Le Conseil a adopté le budget 2026 établi selon le modèle MCH2 et qui présente un total de charges de CHF 54'296'013.00, un total de revenus de CHF 29'155'848.50, soit une charge nette totale à répartir de CHF 25'140'164.50. Mme A. lamartino a déposé un postulat demandant l'installation d'un poste de police mobile à la gare de Vevey. À la suite de ce dépôt, une partie des membres du Conseil intercommunal a soutenu un amendement de CHF 1'200'000.- au budget pour financer ce poste de police mobile, mais la majorité du Conseil a refusé cet amendement, dont Mme A. lamartino. Gesticuler avec des idées c'est bien, encore faut-il se donner les moyens de les réaliser.

M. P. Bertschy remarque qu'à sa connaissance ce qui a été dit n'est pas tout à fait exact. Ce point à l'ordre du jour est une information au Conseil communal ; restons factuels, sans prendre parti sur un élément ou un autre ni refaire les débats de l'ASR.

Mme S. Dohr indique que le groupe Vevey a bien déposé un amendement au budget pour permettre à l'ASR de disposer de fonds au cas où il serait nécessaire d'engager rapidement des forces supplémentaires. Cette proposition émanait du groupe, malheureusement Mme A. lamartino a appelé à voter contre.

Mme A. lamartino précise que l'amendement ne concernait pas son postulat, mais avait pour but mettre en place une nouvelle patrouille. Pour sa part, elle ne peut approuver CHF 1'200'000.- sans projet concret.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

9. Préavis / Rapports-préavis

Néant.

10. Rapports des commissions

10.1. Budget 2026 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (2025/P31)

Rapport lu par Mme Diane von Gunten

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 31/2025, du 15 septembre 2025, sur le budget 2026 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le budget 2026 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

10.2. Budget 2026 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS) (2025/P32)

Rapport : Mme Emmanuelle Carruzzo Evéquo

M. A. Gonthier constate que la CDAP a approuvé le règlement de la CITS, qui était contesté. Quelles sont les conséquences de cette approbation ? Cela signifie-t-il que les procédures de décision de la CITS vont pouvoir reprendre et pourront donc éventuellement être contestées à nouveau ? Cette question est en lien avec le budget communal 2026, dans lequel on a retiré une partie des financements pour des conseils juridiques pour la CITS. Quelle sera l'activité de la commission de recours communale ?

M. V. Imhof, municipal, remarque que l'arrêt date du 29 octobre, et non du 5 novembre comme mentionné dans le rapport. Pour l'instant, il n'y a pas eu de recours du Tribunal fédéral. L'idée de la CITS est d'établir une directive qui compléterait le règlement pour préciser toute une série de points qui manquent. Cette directive sera soumise pour approbation aux municipalités. Les recours seront ensuite traités un par un. Cela prendra un certain temps, mais on espère que la situation s'arrange dans les six à douze prochains mois.

M. P. Chiffelle, membre de la commission, n'a malheureusement pas pu assister à la séance, raison pour laquelle il prend la parole. Effectivement, tout laisse à penser que le jugement est devenu définitif et exécutoire. Il souhaite savoir si les recours portaient uniquement sur le calcul du nombre de pièces ou également sur d'autres points. La CITS a prévu des provisions considérables et élaboré le budget 2026 de manière prudente en attendant de connaître la décision de la CDAP, en retranchant 10% des recettes enregistrées en 2024. Sa 2^e question est de savoir si les taxes facturées ont été payées et si les choses sont réglées, et si des taxations ont été formées en imaginant que le recours pouvait être accepté et donc qu'on a encaissé moins qu'on aurait pu le faire si l'on avait eu connaissance du résultat du recours ?

M. V. Imhof, municipal, trouve cette question pour le moins alambiquée. Ce que l'on voulait surtout savoir, c'était si la facturation était correcte en prenant en compte le nombre de pièces et non la valeur fiscale ou autre. Maintenant qu'on a cette validation par pièce, on peut travailler sur cette directive, principalement pour les petits chalets qui disposent de pièces minuscules et techniquement pas utilisables à la location.

Mme S. Dohr n'a pas trouvé d'explication concrète sur le fait que le budget affiche un résultat négatif.

M. V. Imhof, municipal, pense que c'est purement comptable et par prudence.

M. P. Chiffelle considère que ce faisant, la CITS donne raison au recourant, qui argumentait justement sur le fait que les pièces étaient trop petites. La CITS gagne devant le tribunal, mais essaie de trouver un moyen de faire

en sorte que les gens paient moins de taxes ; cela lui paraît étrange. Sa question est de savoir si les taxes ont été facturées sur la base du règlement tel que sa validité a été confirmée par la CDAP ou si certaines ont été minimisées en imaginant que le recourant pouvait avoir raison ?

M. V. Imhof, municipal, ne peut répondre à cette question, n'étant pas employé opérationnel de la CITS. Il a une fonction politique et ne se mêle pas de l'aspect opérationnel.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 32/2025, du 13 novembre 2025, concernant le budget 2026 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve,

VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le budget 2026 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve.

10.3. Budget 2026 du Fonds culturel Riviera (FCR) (2025/P33)

Rapport lu par Mme Carole Meyer

M. L. Cornu remarque deux années de suite, la commune n'était pas représentée à la commission (personne en 2024-2025, un seul membre en 2023). Quelle en est la raison ?

Mme C. Meyer répond qu'elle n'a été absente qu'une seule fois, lors de la dernière séance, pour cause de maladie.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à une large majorité (quatre abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 33/2025, du 6 octobre 2025, sur le budget 2026 du Fonds culturel Riviera,

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le budget 2026 du Fonds culturel Riviera.

10.4. Budget communal pour l'exercice 2026 (2025/P34)

Rapport : Mme Emmanuelle Carruzzo Evéquo

Mme la Présidente indique la procédure qu'elle entend suivre pour l'examen du budget. Parole d'abord à la Municipalité pour présenter sa démarche budgétaire, puis la présidente de la commission des finances donnera lecture des conclusions de son rapport. La parole sera ensuite donnée à chaque responsable de groupe qui souhaite s'exprimer sur l'entrée en matière, puis le budget sera examiné rubrique par rubrique en suivant la brochure. Les amendements seront traités dans l'ordre et votés séparément. Seuls ceux qui sont liés seront votés en bloc. Enfin, la parole sera donnée aux présidentes et présidents pour communiquer la position des groupes, avant de passer au vote final. Elle espère que les débats se tiendront dans le respect, l'écoute, la démocratie et la bonne humeur.

Mme L. Willommet, municipale, et M. P. Molliat, municipal, présentent différents tableaux et donnent quelques explications qui permettent de mieux appréhender le budget. Ces documents sont joints au présent procès-verbal. Au nom de la Municipalité, ils remercient la commission des finances, ainsi que la nouvelle responsable du service des finances, pour le travail effectué en commun dans ce contexte compliqué.

Mme E. Carruzzo Evéquo, avant de lire les conclusions de son rapport, remercie ses collègues de la commission des finances pour la collaboration et la bonne ambiance qui a régné pendant les séances, les services et la

Municipalité pour leur travail, la responsable du service des finances pour sa disponibilité, enfin son groupe pour sa confiance et pour lui avoir donné l'opportunité de présider la commission des finances.

Mme la Présidente donne la parole aux responsables des groupes politiques concernant l'entrée en matière.

Mme C. Amiguet (PS) : « Le parti socialiste entrera en matière sur ce budget, car certes, l'excédent de charges est important, mais il faut saluer le travail de la Municipalité, qui a procédé à un travail conséquent de recherche d'économies partout où cela était possible. Ce processus de rigueur budgétaire a permis de retrouver une marge d'auto-financement positive, et a amené à toute une série d'amendements qui ont tous été acceptés par la commission des finances. Refuser d'entrer en matière, ce serait nier l'effort important fourni par la Municipalité. Refuser d'entrer en matière, ce serait empêcher notre ville de répondre aux besoins de la population. Or, être en mesure de proposer un service public fort est au cœur des préoccupations du parti socialiste. C'est pourquoi le parti socialiste souhaite pouvoir en débattre de manière constructive ce soir et qu'un budget pourra être accepté pour le bon fonctionnement de la commune et le maintien des prestations à la population. »

M. J. Christen (VL) : « Commençons par rendre à la commission des finances ce qui lui revient : une fois encore, elle a dû rappeler à la Municipalité une vérité élémentaire que certains aimeraient enterrer sous des couches de présentation PowerPoint optimistes : les caisses publiques ne sont pas un puits artésien. L'an dernier, il s'agissait de sauver les vestiges d'une marge d'autofinancement. Cette année, on en est réduit à célébrer... le zéro. Le vide. La marge d'autofinancement version lac Léman en sécheresse : on voit les cailloux, mais plus l'eau. Nous voilà donc à « approuver » — ou plutôt à tolérer — un budget dont la seule qualité est de ne pas nous catapultier immédiatement dans le gouffre, en attendant des autorités renouvelées, dont on espère qu'elles lanceront un véritable processus de redressement. La Municipalité, il faut l'admettre, a osé. Elle a osé présenter un budget avec une marge d'autofinancement négative, ce qui revient à dire qu'elle est prête à emprunter pour tout : pour les investissements utiles, probablement bientôt pour les inutiles, et même — prouesse technique qui force l'admiration — pour financer les charges de fonctionnement. En 30 ans sur ces travées, je n'ai pas vu acrobatie aussi périlleuse. Pourtant, de nos jours, même les funambules ont un filet. Certes, nous dit-on, par rapport au budget 2025, les charges n'ont augmenté que de 0,26 %. Ce que l'on oublie d'ajouter, c'est qu'entre 2022 et 2024, les dépenses réelles ont grimpé de 7,5 millions. Une somme qui aurait constitué aujourd'hui une appréciable marge d'autofinancement. Le groupe Vevey Libre n'a cessé d'avertir : il fallait faire un choix dans les investissements, contenir les dépenses courantes. Choisir entre l'essentiel et l'agréable. Nous avons dit et répété que nous ne pouvions pas compter sur la pérennisation de certaines recettes aléatoires en particulier en lien avec l'imposition des entreprises. Lorsque nous mettions en garde contre des prévisions de recettes aléatoires aussi optimistes qu'un horoscope, nombre d'entre vous ne nous ont pas pris au sérieux. Et pourtant, nous y sommes. La chute des recettes fiscales sur le bénéficiaire et le capital des personnes morales est estimée à 7 millions de francs, ce qui conduit la Municipalité à présenter un budget qui ressemble davantage à une illusion comptable, prête à se fracasser à la moindre réalité concrète. Dans sa communication, la Municipalité pointe la conjoncture. Mais c'est elle qui a bâti son budget sur des recettes « conjoncturelles », espérées, mais imprévisibles. Lorsqu'on enlève ces mirages comptables, il reste un problème structurel, dont la Municipalité est responsable. Le Conseil communal dans une moindre mesure : il ne tient pas la barre et n'a pas toutes les rames. Il faut toutefois reconnaître que cette année, comme l'an dernier, on sent la Municipalité plus consciente du péril de la situation. Mais même amendé, ce budget ne peut nous satisfaire. Nous l'accepterons du bout des lèvres — en attendant, peut-être, un changement ou du moins une respiration politique qui semble s'amorcer à entendre le discours tenu ce soir par la Municipalité et ses intentions. Nous accepterons ce budget à la condition que les amendements de la commission des finances soient adoptés, à une exception près : nous soutiendrons le rétablissement du montant prévu pour le compte aide à des manifestations culturelles et diverses pour continuer à soutenir le milieu associatif, qui fait beaucoup avec peu. Nous restons fidèles à une ligne simple : la gestion durable des ressources. La Municipalité n'est toutefois pas seule en scène. L'État de Vaud et la Confédération, par leur politique d'austérité déguisée et leurs cadeaux fiscaux d'un autre âge, refilent leurs charges aux communes avec le sans-gêne d'un prestidigitateur fatigué. Et puisque la transparence n'a jamais tué personne, disons-le : cela relève de la responsabilité de la majorité de droite dans les gouvernements et parlements cantonaux et fédéraux. La preuve que le clientélisme prospère aussi bien à droite qu'à gauche. La seule différence, c'est le choix du public auquel on distribue les faveurs. »

Mme J. Minacci (da.) : « Nous considérons que le budget qui nous est présenté est responsable. Il s'inscrit dans une ligne politique, celle de répondre à des besoins et des services indispensables à la population veveysanne en faisant une pesée d'intérêts entre capacités budgétaires et prestations incontournables. Tout ceci dans un contexte d'austérité cantonale imposé par une majorité bourgeoise, voire mondiale. En préambule, permettez-moi d'élargir la notion de dettes ou de besoin qui selon nous, ne saurait se résumer à la seule dimension financière. En effet, nous avons également des dettes écologiques et sociales. Des parents qui attendent 18 mois pour une place en crèche, c'est une dette sociale. Négliger la végétalisation des espaces publics, c'est une dette climatique. Négliger les bâtiments communaux et le confort des personnes qui y vivent, c'est une dette écologique et sociale. Le groupe Décroissance-Alternatives considère qu'il est de notre responsabilité, à nous membres de ce Conseil, envers la population, d'envisager ce budget dans son ensemble : il ne

peut pas être qu'économique et se doit d'être social et écologique. En somme, humain et responsable pour notre ville et au-delà. Nous saluons ainsi l'engagement de la Municipalité dans plusieurs domaines : assainissement énergétique des bâtiments, politique foncière ambitieuse afin d'augmenter le nombre de logements à loyers modérés, mise en œuvre du plan directeur des mobilités douces, réaménagement des rues, amélioration de la sécurité de l'espace public, soutien au développement des transports publics, entretien des espaces publics et verts, éducation, soutien au sport. Dans le secteur de la cohésion sociale, mise en œuvre de la politique sociale du logement, mise en place de l'observatoire social. Nous saluons aussi la pérennisation du travail de prévention, d'accompagnement et de travail social hors murs auprès des personnes en situation de précarité et d'addiction par l'allocation d'une subvention de CHF 50'000.- à Aacts. Nous saluons les moyens alloués à une vraie stratégie de durabilité, mais nous relevons avec une certaine incompréhension que ce budget comporte encore un montant de rétrocession de la mise à disposition de l'espace public pour de l'affichage commercial, alors que la convention avec la SGA est arrivée à terme depuis une année. Nous relevons finalement qu'à travers ce budget, la ville s'implique activement dans le soutien aux seniors ou encore dans l'accès des personnes aux prestations sociales et aux crèches. Mais il y a un domaine pour lequel nous avons déposé plusieurs amendements et que nous vous invitons à accepter, c'est la culture. Il a été mis en avant dans le préavis que le mot d'ordre du service de la culture pour le futur est de faire rayonner le label Vevey ville d'image. Or, à la lecture du budget, nous observons que de gros acteurs culturels ont reçu des subventions supplémentaires conséquentes, et que de plus petites associations ont été négligées et leurs demandes refusées, alors qu'elles font, toute l'année, un travail énorme de création culturelle qui apporte un rayonnement non négligeable à la ville. Au niveau suisse, le secteur des musiques actuelles est sous-doté de manière systémique, et Vevey ne fait malheureusement pas exception. Or, nous avons un vivier musical incroyable à Vevey et des associations qui se démènent pour le faire exister et il nous paraît nécessaire de les soutenir également. Nous vous invitons dans l'immédiat à entrer en matière sur ce débat budgétaire. »

M. G. Pilloud (UDC) : « L'UDC a demandé 40 millions de francs d'autofinancement, le budget n'en présente même pas un, c'est totalement inacceptable. Comme chaque année, nous constatons de nombreuses augmentations dans les subventions, mais il est clair que la Ville n'a pas les moyens de continuer sur cette voie. De plus, il était évident que le budget 2025 présentait des revenus exceptionnels. Nous l'avions clairement dit l'année passée lors de nos débats, il fallait penser le budget 2026 sans ces revenus exceptionnels afin de préserver notre marge d'autofinancement. Le budget est catastrophique parce que la politique de la Municipalité est irresponsable. Si le budget est inacceptable en l'état, il n'est pas non plus refusable. Si nous votons ce soir uniquement les amendements proposés par la Municipalité, l'UDC s'abstiendra. En revanche, si d'autres amendements baissant notre autofinancement venaient à être acceptés, l'UDC refuserait le budget 2026. Toutefois, notre éventuel refus ne devrait en aucun cas être perçu comme un acte de défiance envers l'administration, dont nous saluons le travail ; ce serait une critique de la politique dépensière de la Municipalité et du Conseil communal. »

Mme S. Marques (PLR) « Le budget 2026 qui nous est présenté aujourd'hui appelle à la responsabilité collective. Nous le savons : Vevey traverse une période où l'équilibre financier n'est plus assuré, et il serait irréaliste – voire dangereux – de l'ignorer. Notre rôle, en tant qu'élus, est de garantir la pérennité des finances communales, pour aujourd'hui, mais surtout pour demain. Le PLR tient à réaffirmer ici une conviction forte : une commune prospère est une commune qui dépense de manière raisonnable, efficace et contrôlée. Pas par dogmatisme, mais par respect pour l'ensemble des contribuables veveysans, celles et ceux qui financent nos services publics et qui attendent de nous une gestion responsable, transparente et durable. Ce budget n'est en soi pas acceptable et soulève de nombreuses questions, légitimes. A qui servent nos dépenses ? Répondent-elles réellement aux besoins de la majorité de la population, celle qui vit, travaille, élève ses enfants et paie ses impôts à Vevey ? Tel qu'initialement présenté par la Municipalité, avec un autofinancement négatif, notre groupe n'aurait pas pu soutenir ce budget qui ne répondait pas positivement aux questions que je viens d'évoquer. Le groupe PLR a cependant ouvert le dialogue lors de la commission des finances et salue les quelques améliorations apportées par la Municipalité pour atteindre un résultat positif de l'autofinancement. Notre volonté aujourd'hui est ainsi claire : poursuivre ce dialogue constructif et atteindre un compromis qui ne sera aucunement idéal, mais peut être acceptable au vu des circonstances. Le groupe PLR alerte depuis de nombreuses années quant au budget, à la baisse chronique de l'autofinancement et à l'augmentation importante des charges. Il ne s'agit pas de renoncer aux projets qui font avancer notre ville, ni d'opposer les besoins des uns à ceux des autres. Il s'agit de fixer des priorités, de maîtriser nos dépenses et de bâtir un budget qui reflète l'intérêt général et les valeurs d'une gestion publique responsable. Le PLR est prêt à s'engager pleinement dans cet exercice. Nous invitons chacune et chacun à contribuer à cette démarche, avec sérieux, ouverture et sens des réalités. Dans cette optique de dialogue et de recherche de compromis, le groupe PLR entrera en matière. Toutefois, nous tenons à préciser que toute modification apportée aux ajustements de la COFIN sera refusée, car cela compromettrait l'équilibre fragile que nous avons réussi à construire. »

Mme V. Zonca (Les Vert.e.s) : « Chaque année depuis le début de la législature, le projet de budget ne convainc pas totalement, ni à gauche, ni à droite, ni au centre. C'est le résultat de compromis, d'ajustements parfois douloureux, et de beaucoup – beaucoup – de prises de paroles qui nous font arriver (on l'espère) à l'acceptation d'un

budget cohérent, social, reflétant les nombreux enjeux qui attendent la ville et ses habitants pour les prochaines années : durabilité, transition énergétique, logements, culture, crèches, écoles, cohésion sociale, la liste des enjeux qui nous préoccupe est longue et complexe. Nous saluons l'immense travail effectué par la commune, les services et les membres de la commission des finances pour arriver au résultat d'aujourd'hui. Nous saluons aussi l'efficacité et la qualité des débats qui ont accompagné les travaux de la commission des finances. Ce n'est pas chaque année le cas, il est donc essentiel de le relever. Alors oui, le budget est déficitaire. Oui, les déficits se succèdent. Mais la ville fait face à des enjeux de taille : les crises se succèdent. À la crise énergétique et au tournant inflationniste, s'ajoute désormais le spectre des coupes budgétaires fédérales, mais surtout cantonales. Cela n'aura échappé à personne, les politiques d'austérité sont à nos portes. Or, ce n'est pas aux communes de boucher les trous d'une politique cantonale qui reporte la facture sans véritable débat démocratique. Nous saluons ici un projet de budget qui n'est PAS uniquement une suite de lignes de montants alignés sur un papier ou des indicateurs parfois abstraits, mais qui prend en compte le volet humain et les réalités des projets et des politiques qui sont derrière ces montants. La marge d'autofinancement n'est certes pas celle que l'on voudrait, mais n'oublions pas que ce sont les moyens que nous allouons via ce budget qui définissent la qualité et la portée des politiques communales. Ainsi, le groupe des Vert.e.s vous invite à accepter l'entrée en matière sur ce budget et invite à des débats respectueux lors de nos échanges à venir. »

M. M. Rizzello (LCVL) : « Le groupe du Centre et des Vert'libéraux, après de longues discussions, a décidé de soutenir ce budget du bout des lèvres. Cela fait déjà deux ans que nous indiquons que nous allons droit dans le mur, que nous avons demandé que des informations concernant la direction prise nous soient transmises et deviennent plus transparentes. La réalité est qu'aujourd'hui, nous avons un autofinancement qui est à peine positif après les nombreux amendements apportés par la Municipalité et la commission des finances. Je pense que ce compromis d'aujourd'hui n'est pas bon, mais le dicton dit qu'il vaut mieux un mauvais compromis qu'une procédure. Au final, nous allons donc voter ce budget. Nous partons du principe que si un amendement est fait pour augmenter des charges, nous nous attendons à ce qu'une contrepartie soit proposée soit en diminution de charges soit en augmentation de revenus, faute de quoi nous ne pourrions accepter de nouveaux amendements. »

M. O. Ghorayeb (EAV) : « Le graphique présenté nous raconte une histoire simple : plus nous avançons dans les versions du budget, plus l'excédent de charges augmente et plus notre capacité d'autofinancement s'effondre. La Municipalité assume ce choix, une trajectoire financière catastrophique qui reflète sa gestion. Ce soir, nous ne discutons pas d'un simple budget, nous examinons un document qui révèle une dérive profonde de notre administration communale. Le budget 2026 n'est pas un instrument de gestion maîtrisé. C'est le constat d'une Municipalité majoritaire d'une seule couleur politique qui a perdu le contrôle de ses finances, de ses priorités et de sa capacité à gouverner. Dès la première ligne du préavis et du rapport, un chiffre frappe : un déficit de CHF 10'086'000.-. Ce déficit augmente de CHF 6'957'000.- par rapport à l'année précédente. Les recettes fiscales chutent de CHF 6'500'000.- après une année dopée par un évènement fiscal exceptionnel non reproductible. L'autofinancement est négatif, dans le budget initial de – CHF 246'000.-, après intervention de la commission des finances il remonte péniblement à CHF 122'000.-. Et pourtant la Municipalité écrivait viser 6 millions d'autofinancement. Nous ne sommes pas à 6 millions, nous sommes à CHF 120'000.-, soit 2% de l'objectif annoncé. Ce n'est plus un écart, c'est un effondrement. Ce niveau d'autofinancement signifie qu'à Vevey, presque chaque investissement devra être financé par la dette, comme le confirment différentes pages du préavis. Et pourtant, les charges augmentent (+ CHF 433'000.-) et l'administration croît de 4,7 EPT. C'est exactement l'inverse de ce que toute gestion responsable devrait faire dans un contexte de crise. Au lieu d'adapter la voilure, la Municipalité alourdit encore la structure. Puis arrive un élément plus grave encore : on dit que Mme la Municipale Willommet accompagne l'élaboration du budget en l'absence du syndic, et surtout on dit que « les objectifs fixés ont été atteints dans un premier temps ». Alors je pose la question : quels objectifs ? Le déficit de près de 10 millions, l'effondrement fiscal de plus de 6 millions ou l'augmentation de 4,7 postes en pleine crise financière ? Si l'incapacité de financer nos investissements était l'objectif, alors je comprends la phrase, mais si les objectifs étaient de garantir la stabilité financière, la crédibilité et la rigueur, alors ces objectifs ont été manqués à un niveau alarmant. Quand ce qui est écrit ne correspond pas à la réalité, c'est un problème de pilotage. Quand ce qui est affirmé ne correspond pas aux chiffres, c'est un problème de crédibilité. Les services entre eux montrent des dysfonctionnements majeurs, les finances reposent sur des prévisions fragiles, les ressources humaines augmentent les effectifs sans justification stratégique dans un contexte de déficit, et le secrétariat général laisse passer des dépenses non maîtrisées, au point où la COFI doit supprimer plusieurs lignes budgétaires. Elle découvre même environ Fr. 200'000.- de hausses non explicables. Ce n'est pas une erreur, c'est une défaillance de contrôle interne. Et quand le cœur administratif n'exerce plus son rôle, ce n'est pas un service qui dérive, c'est toute la ville qui est subit les conséquences. Le dicastère Famille, éducation, sport dirigé par Mme Willommet présente lui aussi des éléments très préoccupants (*Mme la Présidente le prévient qu'il lui reste quelques secondes de parole*). Les charges augmentent de CHF 600'000.-, mais de CHF 200'000.- de ces hausses demeurent inexpliquées. Pendant que l'administration grossit, la réalité se dégrade dans nos rues. Dans plusieurs quartiers, la drogue circule en pleine journée sous les yeux des habitants. Aujourd'hui, pour un adolescent veveysan, il est parfois plus facile de trouver un dealer que de trouver une activité encadrée en lieu sûr (*Mme la Présidente rappelle que le débat porte sur l'entrée en matière sur le*

budget, pas sur tous les autres sujets qui concernent la commune. Elle lui demande de terminer son discours. Cela fait plus de 4 minutes qu'il a la parole). On leur enlève des espaces. Comment peut-on parler de politique de jeunesse lorsque les jeunes n'ont plus d'endroits où aller ? Le sport est révélateur. Et malgré tous ces manquements, les subventions continuent, le budget ne prévoit aucune stratégie de stabilisation. Les finances ne sont pas contrôlées, les dépenses ne le sont pas non plus, mais il n'y a pas de structures. Et dans le même temps, ce sont parfois en fait des structures qui bénéficient de fonds publics sans répondre à des exigences de gouvernance qui sont ici (Mme la Présidente lui demande de conclure). C'est une inversion totale des priorités. Ce budget illustre exactement cela : un budget qui finance là où il faudrait contrôler, qui sanctionne où il faudrait soutenir et qui abandonne où il faudrait protéger (Il demande encore trente secondes de parole, la Présidente lui rappelle que tout le monde a joué le jeu. Elle le remercie de dire s'il entre en matière ou pas afin de pouvoir passer à autre chose). Permettez-moi une dernière réflexion avant de terminer, qui dépasse ce seul exercice budgétaire (Mme la Présidente rappelle qu'elle lui a demandé de conclure). Nous sommes à quelques mois des élections de mars, et soudain la Municipalité, qui a produit cinq années de dérive financière, vient nous proposer un programme d'efficience qui n'a aucun sens lorsqu'il arrive après coup, lorsque les finances sont abîmées. Ce budget 2026 est un budget de fin de règne, un budget conçu pour la campagne de mars, un budget d'autoprotection politique, pas un budget pour Vevey. Ce budget n'est pas conçu pour améliorer la situation de la ville, il est conçu pour préserver des sièges municipaux. Vevey ne peut pas servir de variable d'ajustement (Mme la Présidente le remercie d'arriver à la conclusion, faute de quoi elle se verra contrainte de lui couper le micro). Ce budget menace nos finances, nos familles, notre jeunesse, notre sport. En Avant Vevey refuse ce budget, parce que nous refusons l'abandon, nous refusons la dérive, nous refusons que les erreurs d'aujourd'hui deviennent les dettes de demain (Mme la Présidente constate qu'il a largement dépassé les 4 minutes dévolues aux prises de position des responsables de groupes et que son intervention s'écarte du budget. Il pourra reprendre la parole à la fin des débats. Elle lui demande de s'asseoir et décide de lui retirer la parole, alors qu'il continue de s'exprimer hors micro).

M. A. Gonthier rappelle que la place d'En Avant Vevey est vacante au sein de la commission des finances. On nous parle de recettes exceptionnelles, non pérennes, extraordinaires, voire aléatoires, à propos des recettes sur les personnes morales. Ce n'est pas vrai. Les entreprises sur lesquelles sont prélevées ces recettes ne vont pas disparaître. (Mme la Présidente constate que tout le monde n'est pas d'accord avec ce commentaire, elle rappelle que la parole était donnée aux responsables des groupes et souhaite passer à l'examen du budget). On savait que les recettes fiscales sur les personnes morales allaient jouer le yo-yo ces prochaines années depuis qu'elles privilégient les bénéficiaires au lieu de l'impôt sur le capital. Passer de 10 millions à 4 millions de francs n'a donc rien d'extraordinaire.

M. M. Vidoz dépose une motion d'ordre afin que le débat porte sur la brochure du budget et qu'on respecte les temps et l'ordre des prises de parole.

Au vote, cette motion d'ordre est acceptée à une large majorité (un avis contraire et quelques abstentions).

La discussion porte alors sur la brochure du budget. (Seules les rubriques qui font l'objet d'une demande de parole ou de propositions d'amendements sont mentionnées ci-après)

Mme L. Willommet, municipale, donne quelques explications concernant les différents amendements, qui sont répartis en trois types distincts (technique, MUN et CC).

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

130-132 Secrétariat municipal

Compte 130.3659 Subventions, dons, frais divers
Proposition d'amendement à CHF 25'500.00 MUN

Au vote, cet amendement est **accepté** à une large majorité (un avis contraire et trois abstentions).

140-145 Relations humaines

Compte 141.3093 Frais sanitaires concernant le personnel
Proposition d'amendement à CHF 6'000.00 MUN

Au vote, cet amendement est **accepté** à une large majorité (un avis contraire).

Compte 141.3099.02 Charges diverses de personnel
Proposition d'amendement à CHF 145'000.00 MUN

Au vote, cet amendement est **accepté** à une large majorité (deux abstentions).

Compte 141.4361.04 Correctif de la masse salariale
Proposition d'amendement à CHF 2'050'000.00 CC

M. L. Lavanchy constate que chaque année la masse salariale est inscrite au budget comme si tous les postes étaient occupés toute l'année. Or, chaque année des postes sont vacants pour quelques semaines ou mois. Ces six dernières années, la moyenne de différence du correctif de la masse salariale était de CHF 2'400'000.- (un peu plus de 5%). Cette année, la Municipalité propose 3,5% (CHF 1'650'000.-). C'est mieux que les années précédentes, mais très loin de la réalité. La Municipalité explique cette différence par le fait que, l'an prochain, tous les postes de chefs de service seront repourvus. Outre le fait que nous ne sommes pas dans une entreprise où les chefs de service gagnent 20x plus que les employés, sur des centaines d'employés cette explication ne tient pas. Il y a toujours des mises à la retraite, des départs, à tous les niveaux du personnel, et sur la masse on tombe toujours à près de 5% (CHF 2'240'000.-). Ce n'est pas politique, c'est arithmétique. Proposer CHF 1'650'000.- alors qu'il y a toujours plus de CHF 2'250'000.-, c'est nier la réalité. On parle régulièrement de sincérité du budget, raison pour laquelle il demande une sincérité prudente à CHF 2'050'000.-.

M. le Syndic invite le Conseil à refuser cet amendement. La Municipalité a demandé au service des relations humaines de revoir les systèmes de calcul pour coller au plus près à la réalité, pour être plus sincère avec le budget. Un des éléments prépondérants pour ne pas amender ce compte, c'est cette analyse sur les postes non occupés, qui ont largement baissé. On a eu de la peine à trouver certains profils pour des postes qui sont aujourd'hui repourvus. La marge est donc beaucoup plus faible entre les EPT disponibles et les postes non occupés, ce qui incite la Municipalité à valider plutôt un 3,5% que le 5% habituel.

Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair. Les scrutatrices procèdent à un comptage des voix, qui montre que cet amendement est **refusé** par 43 non, 30 oui, 9 abstentions.

182 Economie, tourisme et vignes

Compte 182.3653 Soutiens pour le développement économique
Proposition d'amendement à CHF 45'000.00 MUN

Au vote, cet amendement est **accepté** à une large majorité (un avis contraire et une abstention).

Compte 182.3658.08 Animations attractives des rues
Proposition d'amendement à CHF 20'000.00 MUN

Au vote, cet amendement est **accepté** à une large majorité (huit abstentions).

190-192 Systèmes d'information

Compte 190.3151.02 Maintenance des logiciels
Proposition d'amendement à CHF 423'800.00 MUN

Au vote, cet amendement est **accepté** à une large majorité (trois abstentions).

Compte 190.3185 Honoraires, études et frais d'expertises
Proposition d'amendement à CHF 120'000.00 MUN

Au vote, cet amendement est **accepté** à l'unanimité.

2. SERVICE DES FINANCES

Compte 200.3210 Intérêts débiteurs s/emprunts court terme
Proposition d'amendement à CHF 570'000.00 MUN

Au vote, cet amendement est **accepté** à l'unanimité.

Compte 200.3223.100 Intérêts des emprunts à moyen et à long terme
Proposition d'amendement à CHF 300'000.00 MUN

Au vote, cet amendement est **accepté** à une large majorité (une abstention).

Compte 200.3223.19 BVG, 2025-2028, 0.460%, 5 mio
Proposition d'amendement à CHF 23'000.00 MUN

Compte 200.3223.20 BVG, 2025-2028, 0.460%, 15 mio
Proposition d'amendement à CHF 69'000.00 MUN

Compte 200.3223.21 BVG, 2025-2028, 0.460%, 5 mio
Proposition d'amendement à CHF 23'000.00 MUN

Au vote, ces amendements sont **acceptés** en bloc à une large majorité (deux abstentions).

Compte 200.3529.02 Péréquation des ressources – Solidarité principale

M. A. Gonthier rappelle que ce compte tente de prévoir ce que la commune devra verser dans le pot commun de la péréquation intercommunale. Cet exercice se renouvelle chaque année. L'Administration cantonale des impôts met à disposition un fichier qui fait cette projection, sur la base de chiffres comptables datant de deux ans. Cette projection était de CHF 3'195'787.- pour 2025 et de CHF 4'207'833.- pour 2026. Si l'on insère dans ce fichier les recettes fiscales prévues pour respectivement 2025 et 2026 (et non les chiffres des comptes 2023 et 2024), on modifie la prévision. En 2024, pour le budget 2025, les perspectives d'un bond des recettes fiscales, propre et unique à Vevey par la grâce d'une personne morale bien connue (+ 10 millions environ), ont ainsi conduit la Municipalité à doubler par précaution le montant prévu (de CHF 3'195'787.- à CHF 6'395'787.-). Mais les recettes fiscales prévues au budget 2026 ne diffèrent guère des comptes 2024 : CHF 30'000'000.- pour les personnes morales, alors que CHF 27'817'000.- figuraient aux comptes 2024. Aucun bond du même ordre qu'en 2025 n'est donc attendu. Cette croissance de 3,8 millions des recettes fiscales par rapport aux comptes 2024 ne semble pas être due à des facteurs très particuliers à Vevey. Les recettes fiscales des autres communes ne devraient pas connaître, en moyenne, une évolution divergente. Or, la contribution de chaque commune est calculée en proportion de la somme des recettes de toutes les communes. Celle de Vevey devrait donc rester à peu près au même niveau. Il considère donc excessif d'ajouter 2 millions à la projection cantonale. C'est pourquoi da. a proposé en commission des finances de supprimer cet ajout ou, plus modestement, de le diviser par deux. Ces propositions n'ont pas été retenues et le service des finances maintient que son estimation est solide. Il ne souhaite pas faire voter le Conseil pour savoir si ces prophéties, voire ces divinations sont plus justes que celle du service des finances, d'autant qu'une décision, quelle qu'elle soit, ne changerait rien à ce que la commune devra verser en 2026 lorsque la facture cantonale arrivera. Il ne propose donc pas d'amendement sur ce compte, mais un bilan à tirer aux comptes 2026. Cela montre aussi que les discours catastrophistes à propos du budget pourraient être très différents si nous avions enlevé deux millions de charges à ce poste.

M. P. Bertschy rappelle que, même s'il a pleine confiance dans la grande société qui a son siège dans notre cité, on considérerait tout aussi inimaginable que d'autres grandes entreprises suisses puissent disparaître. Gardons à l'esprit qu'absolument rien n'est impossible.

M. A. Gonthier précise que son problème n'est pas de savoir si cette entreprise va disparaître ou pas, mais de dire qu'elle ne va pas disparaître demain. Elle va peut-être déménager, mais si elle déménageait, toute la péréquation intercommunale serait complètement bouleversée. Tirer des plans sur la comète est donc encore plus difficile que d'habitude. Ce qu'il voulait souligner, c'est par rapport au discours catastrophiste qui considère que les résultats en matière d'imposition des personnes morales cette année sont définitifs et pérennes, alors qu'avec RIE III et RFFA, l'imposition des personnes morales est basée aujourd'hui prioritairement sur le bénéfice plutôt que sur le capital, comme c'était le cas auparavant. Le capital est, par définition, un peu plus stable que les bénéfices. d'où le fait que les recettes fiscales sur les personnes morales varient beaucoup plus aujourd'hui que lors des exercices précédents et que donc il ne faut pas tirer de conclusions sur le très long terme du bon résultat 2025 et du moins bon résultat 2026.

3. SERVICE DES BÂTIMENTS, DE LA GERANCE ET DE L'ENERGIE

300 Bâtiments, gérance et énergie

Compte 300.3185 Honoraires, études et frais d'expertises
Proposition d'amendement à CHF 278'000.00 CC PS

Mme C. Amiguet indique que le groupe socialiste propose un amendement afin de ne pas réduire le budget dévolu à la rubrique Aides et subventions à des manifestations culturelles, comme le propose la Municipalité. Le groupe socialiste propose une réduction de charges de CHF 21'000.- dans les honoraires, études et frais d'expertises, passant ainsi de CHF 299'000.- à CHF 278'000.-, et d'augmenter ensuite les charges du compte 814.3653 Aides et subventions à des manifestations culturelles afin de retrouver le montant de CHF 134'500.- prévu initialement. Cet amendement permet d'intégrer les demandes des institutions culturelles qui n'ont pas pu répondre dans les délais impartis, tout en garantissant au service des moyens suffisants pour soutenir des manifestations culturelles qui font rayonner Vevey sans que cela impacte la marge d'autofinancement de CHF 122'700.-.

M. P. Bertschy aimerait savoir pourquoi le PS a choisi ce poste. Qu'est-ce qui lui fait dire que ce montant de CHF 21'000.- n'est pas nécessaire à ce poste-là ?

M. V. Matthys répond que le but était de ne pas avoir d'impact sur la marge d'autofinancement et les collaboratrices et collaborateurs des différents services. C'est pour cette raison que le PS a choisi cette rubrique-là, qui touche aux honoraires, sachant que les autres services ont déjà consenti des efforts pour réduire ces montants-là.

M. P. Molliat, municipal, comprend la logique des vases communicants, mais ne voit effectivement pas de lien entre les deux comptes. Ce poste regroupe les diverses « petites » études de faisabilité, expertises, diagnostics qu'on réalise sur les bâtiments communaux ou parcelles en lien avec différentes pollutions, notamment amiante et radon. Ce chiffre est une estimation, mais une coupe dans un compte comme celui-là n'est pas réellement une économie dans la mesure où si l'on doit faire une expertise pour un site pollué, on la fera forcément, peut-être pas cette année, mais l'année suivante. C'est donc un report de charges, pas une économie. La Municipalité a déjà réduit ce compte de CHF 21'000.-, puisqu'au budget 2025 il se montait à CHF 320'000.-. Il invite donc le Conseil à refuser cet amendement.

M. S. Ansermet aimerait savoir plus précisément de quelle pollution on parle et quel terrain est concerné, par exemple celui des Toveyres ?

M. P. Molliat, municipal, indique qu'on a effectivement réalisé un diagnostic pollution sur le terrain des Toveyres. Il ne sait pas si le montant a été pris par ce compte-là, en revanche, ce compte a concerné le sondage pour le terrain de La Veyre-Derrey. Qu'on fasse le diagnostic une année ou la suivante ne fait que retarder un projet.

Au vote, cet amendement est **accepté** à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions).

351 Urbanisme et mobilité

Compte 351.3142 Entretien du réseau routier (mesures de mobilité)
Proposition d'amendement à CHF 25'000.00 MUN

Au vote, cet amendement est **accepté** à l'unanimité.

Compte 351.3185 Honoraires, études et frais d'expertises
Proposition d'amendement à CHF 213'600.00 MUN

Au vote, cet amendement est **accepté** à l'unanimité.

Compte 351.3517 Participation déficit transports publics
Proposition d'amendement à CHF 7'013'100.00 Technique

Au vote, cet amendement est **accepté** à une large majorité (deux abstentions).

Compte 351.4272 Anticipations immobilières
Proposition d'amendement à CHF 300'000.00 MUN

Au vote, cet amendement est **accepté** à l'unanimité.

4. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DES ESPACES VERTS ET DE L'ENTRETIEN

Compte 420.3311.60 Amort. études prélim., image dir. & MEP Réam. interface gare
Proposition d'amendement à CHF 0.00 Technique

Au vote, cet amendement est **accepté** à l'unanimité.

Compte 420.3311.61 Amort. démar. parti., amén. temp., MEP - Réamén. Place Robin
Proposition d'amendement à CHF 0.00 Technique

Au vote, cet amendement est **accepté** à l'unanimité.

Compte 420.3311.65 Amort. constr. terminus à la piscine de Vevey-Corseaux-Plage
Proposition d'amendement à CHF 2'900.00 Technique

Au vote, cet amendement est **accepté** à l'unanimité.

Compte 430.3312.03 Amort. réalisation du projet des jeux d'eau du Jardin Doret
Proposition d'amendement à CHF 78'200.00 Technique

Au vote, cet amendement est **accepté** à une large majorité (trois avis contraires).

5. SERVICE DE LA FAMILLE, DE L'EDUCATION ET DU SPORT

Compte 506.4362.01 Remboursement de frais
Proposition d'amendement à CHF 20'000.00 MUN

Au vote, cet amendement est **accepté** à l'unanimité.

Compte 570.3111 Achats mobilier, machines et matériel
Proposition d'amendement à CHF 10'000.00 Technique

Au vote, cet amendement est **accepté** à une large majorité (une abstention).

Compte 570.4522 Participation des autres communes
Proposition d'amendement à CHF 195'000.00 Technique

Au vote, cet amendement est **accepté** à l'unanimité.

Compte 58101.3131 Achats de produits alimentaires
Proposition d'amendement à CHF 118'700.00 MUN

Compte 58101.4525 Contribution du Réseau Vevey
Proposition d'amendement à CHF 1'768'700.00 MUN

Compte 585.3655.01 Contrib. structures accueil collectives
Proposition d'amendement à CHF 10'317'000.00 MUN

Compte 58102.3131 Achats de produits alimentaires
Proposition d'amendement à CHF 58'800.00 MUN

Compte 58102.4525 Contribution du Réseau Vevey
Proposition d'amendement à CHF 948'600.00 MUN

Compte 585.3655.01 Contrib. structures accueil collectives
Proposition d'amendement à CHF 10'321'300.00 MUN

Compte 58103.3131 Achats de produits alimentaires
Proposition d'amendement à CHF 93'200.00 MUN

Compte 58103.4525 Contribution du Réseau Vevey
Proposition d'amendement à CHF 1'490'200.00 MUN

Compte 585.3655.01 Contrib. structures accueil collectives
Proposition d'amendement à CHF 10'327'400.00 MUN

Compte 58104.3131 Achats de produits alimentaires
Proposition d'amendement à CHF 104'000.00 MUN

Compte 58104.4525 Contribution du Réseau Vevey
Proposition d'amendement à CHF 1'398'700.00 MUN

Compte 585.3655.01 Contrib. structures accueil collectives
Proposition d'amendement à CHF 10'310'600.00 MUN

Compte 58201.3131 Achats de produits alimentaires
Proposition d'amendement à CHF 23'700.00 MUN

Compte 58201.4525 Contribution du Réseau Vevey
Proposition d'amendement à CHF 257'700.00 MUN

Compte 585.3655.01 Contrib. structures accueil collectives
Proposition d'amendement à CHF 10'325'800.00 MUN

Compte 58202.3131 Achats de produits alimentaires
Proposition d'amendement à CHF 22'800.00 MUN

Compte 58202.4525 Contribution du Réseau Vevey
Proposition d'amendement à CHF 171'900.00 MUN

Compte 585.3655.01 Contrib. structures accueil collectives
Proposition d'amendement à CHF 10'325'400.00 MUN

Compte 58203.3131 Achats de produits alimentaires
Proposition d'amendement à CHF 30'100.00 MUN

Compte 58203.4525 Contribution du Réseau Vevey
Proposition d'amendement à CHF 360'500.00 MUN

Compte 585.3655.01 Contrib. structures accueil collectives
Proposition d'amendement à CHF 10'327'700.00 MUN

Compte 58204.3131 Achats de produits alimentaires
Proposition d'amendement à CHF 21'000.00 MUN

Compte 58204.4525 Contribution du Réseau Vevey
Proposition d'amendement à CHF 343'800.00 MUN

| | |
|--------------------|--|
| Compte 585.3655.01 | <u>Contrib. structures accueil collectives</u> Proposition d'amendement à CHF 10'324'400.00 MUN |
| Compte 58206.3131 | <u>Achats de produits alimentaires</u> Proposition d'amendement à CHF 56'200.00 MUN |
| Compte 58206.4525 | <u>Contribution du Réseau Vevey</u> Proposition d'amendement à CHF 467'700.00 MUN |
| Compte 585.3655.01 | <u>Contrib. structures accueil collectives</u> Proposition d'amendement à CHF 10'325'400.00 MUN |
| Compte 58207.3131 | <u>Achats de produits alimentaires</u> Proposition d'amendement à CHF 50'900.00 MUN |
| Compte 58207.4525 | <u>Contribution du Réseau Vevey</u> Proposition d'amendement à CHF 454'200.00 MUN |
| Compte 585.3655.01 | <u>Contrib. structures accueil collectives</u> Proposition d'amendement à CHF 10'324'500.00 MUN |
| Compte 58210.3131 | <u>Achats de produits alimentaires</u> Proposition d'amendement à CHF 54'800.00 MUN |
| Compte 58210.4525 | <u>Contribution du Réseau Vevey</u> Proposition d'amendement à CHF 583'300.00 MUN |
| Compte 585.3655.01 | <u>Contrib. structures accueil collectives</u> Proposition d'amendement à CHF 10'320'900.00 MUN |
| Compte 58211.3131 | <u>Achats de produits alimentaires</u> Proposition d'amendement à CHF 29'000.00 MUN |
| Compte 58211.4525 | <u>Contribution du Réseau Vevey</u> Proposition d'amendement à CHF 239'400.00 MUN |
| Compte 585.3655.01 | <u>Contrib. structures accueil collectives</u> Proposition d'amendement à CHF 10'333'300.00 MUN |

Au vote, l'ensemble de ces amendements sont **acceptés** en bloc à une large majorité (une abstention).

Compte 582 Unité d'accueil parascolaire

M. G. Gavin constate une nouvelle façon de répartir les remplacements entre unités parascolaires et préscolaires. Cette demande émane-t-elle du Canton ou vient-elle de Vevey à la suite du nouveau réseau ? Existe-t-il des chiffres par rapport à ces besoins de remplacements, cela répond-il vraiment à un besoin, est-ce qu'on coupe quelque part pour augmenter un autre poste, l'accompagnement en UAPE et les remplacements ne se trouvent-ils pas préterités ?

Mme L. Willommet, municipale, ne peut donner une réponse immédiate, mais il n'y a aucune volonté politique ou opérationnelle de revoir à la baisse tout ce qui concerne l'encadrement, que ce soient les auxiliaires ou les remplacements. Tout a été fait pour maintenir les prestations actuelles et correspondre aux besoins actuels.

6. SECURITE

Compte 600.3521 Part. au coût de Sécurité Riviera
Proposition d'amendement à CHF 4'666'200.00 Technique

Au vote, cet amendement est **accepté** à une large majorité (une abstention).

Compte 600.3659 Subventions, dons, frais divers
Proposition d'amendement à CHF 0.00 Technique

Au vote, cet amendement est **accepté** à une large majorité (un avis contraire).

7. SERVICE DE LA COHESION SOCIALE

Compte 740.3655 Part. à des actions sociales spécifiques
Proposition d'amendement à CHF 98'900.00 Technique

Au vote, cet amendement est **accepté** à une large majorité (deux avis contraires).

Compte 751.3665.02 Aide aux chômeurs en fin de droit
Proposition d'amendement à CHF 0.00 Technique

Au vote, cet amendement est **accepté** à une large majorité (deux avis contraires et deux abstentions).

8. SERVICE DE LA CULTURE

810-815 Culture

Compte 810.3111

Achats mobilier, machines et équip. techniques de bureau
Proposition d'amendement à CHF 7'000.00 0.00 MUN

Au vote, cet amendement est **accepté** à une large majorité (une abstention).

Compte 814.3653

Aides et subv. à manifestations cultur.
Proposition d'amendement à CHF 113'500.00 MUN
Proposition de sous-amendement à CHF 134'500.00 CC PS

M. P. Bertschy indique que la commission des finances a longuement débattu de ce point. Une procédure existe pour l'octroi des subventions et certaines demandes n'ont pas respecté les délais. Quel message le Conseil communal souhaite-t-il transmettre : faut-il accepter de déroger aux règles établies et accorder tout de même les subventions ? Il ne se dit pas opposé à ces subventions, pour autant que les règles soient respectées. Si comme on a pu le lire dans un courriel, la procédure n'a pas été respectée par la Municipalité, c'est une autre question. Il encourage les conseillers communaux du parti concerné à dialoguer avec la municipale responsable afin de trouver des solutions d'entente entre la Municipalité, le service et les associations, parce que le rôle du Conseil communal n'est pas d'arbitrer les différends quant au respect des procédures.

Mme E. Lopez remarque que cette ligne budgétaire concerne l'enveloppe globale à disposition du service pour des soutiens ponctuels à des acteurs culturels qui ne figurent pas dans les lignes du budget. L'amendement consiste à retirer de ce fonds les différentes associations qui ont obtenu une ligne au budget, alors que l'idée du parti socialiste est de maintenir l'enveloppe globale.

M. C. Wahli considère que ce point du budget est un enjeu d'importance pour la Ville. La possibilité du service de soutenir ponctuellement des projets divers et variés et le lancement d'initiatives culturelles repose entièrement sur cette ligne. Dans un monde qui s'assombrit, ne diminuons pas les occasions pour se réunir autour d'événements et de moments de partage. Ces petits montants attribués à une multitude de projets participent à l'attractivité et à la cohésion sociale de toute la région. D'aucuns seraient tentés de dire qu'on ne fait que rajouter de l'argent à ces sections du budget, mais le compte Subventions et aides diverses a diminué de CHF 26'000.- entre les comptes 2024 et le budget 2026 et la quasi-totalité de cette baisse s'est faite sur la rubrique Aides et subventions à des manifestations culturelles. Il ne paraît donc pas judicieux de continuer à réduire cette aide générale à destination des citoyennes et citoyens qui se mobilisent pour Vevey. Il propose donc au Conseil de refuser l'amendement de la Municipalité et d'accepter la proposition du parti socialiste.

M. S. Molliat comprend la volonté de ne pas entrer en matière lorsque des demandes ne sont pas conformes à ce que la Ville demande, mais il ne voit pas le rapport avec l'amendement. On ne peut pas anticiper une éventuelle non-réponse. Certes, le budget est sensible, mais Vevey Libre refusera l'amendement de la Municipalité parce qu'il touche l'associatif, le bénévolat, le centre vivant de Vevey qui émerge à des institutions qui, elles, coûtent extrêmement cher et augmentent à une cadence effrénée.

M. L. Lavanchy remarque que seule une demande est arrivée en retard. Le groupe da., comme le PS, refusera l'amendement de la Municipalité.

M. M. Rizzello rappelle dans quel contexte la Municipalité a déposé cet amendement. Ces CHF 21'000.- ont été retirés de ce compte parce que trois associations qui bénéficiaient de ces montants ont été rajoutées dans les lignes de subventions. C'est ce qui a été dit à la commission des finances. Refuser cet amendement revient donc à augmenter le budget des subventions pour les associations.

Mme E. Lopez pense que cette affirmation n'est pas vraie. L'enveloppe globale à disposition du service de la culture sert à alimenter des projets, des acteurs, des événements ponctuels qui ne bénéficient pas d'une ligne au budget. Deux des associations dont le Conseil s'apprête à discuter figurent déjà au budget et ne bénéficient donc pas de l'enveloppe globale. Pour l'une d'entre elles, une partie des soutiens ponctuels qu'elle recevait initialement venaient de ce fonds et le but est effectivement de pérenniser ce soutien.

M. M. Rizzello précise que deux lignes déjà existantes ont augmenté, une a été ajoutée, et les montants correspondent aux CHF 21'000.- qui sont retirés de ce compte. Ce sont les informations qui ont été données en commission des finances. Refuser cet amendement signifie donc clairement une augmentation de ce compte.

Mme A. Melchior, municipale, remarque qu'on confond les délais pour demander une intégration dans les lignes pérennes et les augmentations de lignes pérennes. Les délais sont fixés au mois de mars et effectivement une association n'a pas compris qu'elle devait déposer une demande chaque année. Cela correspond aux CHF 21'000.- que la Municipalité a déduits de l'enveloppe des soutiens ponctuels et que l'on retrouve dans les lignes pérennes. Il y avait un équilibre à faire sur trois demandes. En revanche, quatre demandes d'augmentation sur les lignes pérennes déjà existantes n'ont pas été déduites de l'enveloppe globale.

Au vote, l'amendement de la Municipalité est **refusé** à une large majorité (un certain nombre d'avis favorables et une abstention).

Compte 814.3653.64

Association Autour du Monde

Proposition d'amendement à CHF 26'000.00 MUN

Proposition de sous-amendement à CHF 30'000.00 CC DA

Mme E. Lopez annonce une prise de position globale sur les différents sujets et amendements relatifs à la culture. Ce n'est aujourd'hui plus le cas, mais elle a travaillé longtemps comme coordinatrice de l'association Autour du Monde et dans toute une série d'autres organes et compagnies. Les petites associations culturelles sont essentielles à l'écosystème de la ville. Elles participent à faire vivre le label Ville d'images, à donner un espace pour des artistes locaux ainsi qu'à la création, et offrent à la population un accès à des activités culturelles tout au long de l'année. Or, contrairement aux grosses structures, elles sont souvent sous-dotées financièrement. Elles s'appuient donc sur un énorme travail professionnel, mais non payé et bénévole, et sur la solidarité d'autres structures ou artistes pour pouvoir réaliser leurs activités. Leur survie et le maintien de leurs activités dans le temps, impliquant aussi de ne pas épuiser les personnes qui les font vivre, tiennent souvent à seulement quelques milliers de francs de subvention, une somme relativement dérisoire pour le budget d'une commune. Ces soutiens sont décisifs dans la mesure où un appui significatif et stable de la commune est une condition sine qua non pour que ces structures puissent obtenir des financements d'autres organes, comme la Loterie Romande, le Canton de Vaud ou les fondations privées. La commune est véritablement la première marche. Depuis quelques années, des soutiens supplémentaires ont été octroyés à la culture. Ceux-ci sont venus alimenter des institutions ou projets de grande envergure, dont la survie ne dépend pas des soutiens communaux. Parallèlement, les demandes de soutiens supplémentaires ou la stabilisation de soutiens ponctuels pour de plus petites associations ou structures, soumises depuis plusieurs années parfois, n'ont pas abouti. Cet état de fait place les acteurs culturels dans une situation inédite : toujours solidaires, soutenant et refusant de hiérarchiser les événements ou institutions culturels de leur écosystème, ils sont aujourd'hui confrontés à l'amère impression de vivre une différence de traitement entre petits et grands, entre disciplines moins « vendeuses » et culture moins institutionnelles (culture alternative, musiques actuelles, arts visuels, danse vs. humour et cinéma), entre objectifs (espaces de création et d'expérimentation vs. produits culturels « terminés » et vendables). Ces différences alimentent un sentiment d'injustice alors même que l'objectif de ces associations est de servir l'image de la Ville, la population et les artistes régionaux, tout en contribuant à la bonne santé de l'économie locale. Différents amendements sont déposés en plénum afin de répondre aux demandes de ces petites structures, qui n'ont pas reçu de réponse positive jusqu'à maintenant. Le groupe da. espère que cet appel sera largement entendu et que le Conseil reconnaîtra ainsi le travail que réalisent ces petites structures.

Mme la Présidente propose d'ouvrir une discussion globale sur l'ensemble de ces lignes, avant de les traiter une par une.

Mme S. Dohr demande si l'association Autour du Monde, qui bénéficie déjà d'une ligne budgétaire de CHF 20'000.-, est bien l'association qui exploite le Bout du Monde ? Elle aimerait aussi savoir ce qu'est l'association LAC, de même que la Foodculture days association.

M. F. Vallotton explique que l'association LAC est un lieu d'exposition qui présente toutes sortes d'artistes, issus notamment du CEPV, et qui organise des événements culturels depuis plusieurs années. Le Foodculture days a lieu tous les deux ans et présente un mélange de culture et de nourriture dans différents lieux et restaurants de la ville. Le Bout du Monde est une société commerciale qui met tous ses excédents financiers dans une association qui s'appelle Autour du Monde et qui peut, avec cet argent, faire beaucoup de choses.

Mme S. Tobler constate que sur l'ensemble de ces petites lignes, la Municipalité a déjà consenti un effort d'augmentation ou de création de lignes. Une majorité du PLR soutiendra les efforts proposés par la Municipalité dans le budget tel qu'amendé par la commission des finances, mais n'ira probablement pas au-delà. Dans un budget à l'équilibre fragile, soyons raisonnables, même si elle peut entendre que certaines associations ont toujours besoin de davantage de moyens.

Mme F. Despot remarque que, comme le groupe UDC en a l'habitude, lorsqu'une personne est concernée par un vote, elle se récusé. Elle souhaite donc que les personnes concernées par ces amendements se récusent.

M. M. Vidoz invite la Municipalité, si elle estime qu'elle n'a pas besoin de ces CHF 21'000.- parce qu'ils sont inclus dans d'autres lignes, à biffer les autres lignes qui représentent ce montant.

M. J. Christen relève que la question de la récusation est extrêmement restrictive. Il faut qu'il y ait un intérêt personnel financier, il ne suffit pas d'être engagé sur le plan associatif pour considérer qu'une récusation est nécessaire. C'est au libre arbitre de la personne concernée, mais il ne serait pas du tout choqué que, dès lors qu'il n'y a pas d'intérêt financier personnel, elle ne se récuse pas.

La parole n'est plus demandée de manière générale. La discussion porte alors sur le compte particulier 814.3653.64. Le Bureau a décidé de voter prioritairement les sous-amendements déposés par le Conseil communal. Si ceux-ci sont acceptés, les amendements de la Municipalité tombent et ne sont donc pas portés au vote.

M. F. Vallotton se récuse, étant totalement impliqué dans l'association Autour du Monde. Il donne quelques chiffres et explications concernant les activités de cette association pour montrer son implication dans la vie culturelle de Vevey et de la Riviera tout au long de l'année. Les aides de la Ville ne représentent que 10% du budget de l'association et Autour du Monde/Le Bout du Monde achètent pour CHF 20'000.- de vin à la Ville. C'est donc une opération blanche pour Vevey. Il invite donc le Conseil à soutenir le sous-amendement.

Mme S. Tobler remarque que lorsqu'un membre du Conseil se récuse, il ne peut pas prendre part à une décision ni à une discussion sur le sujet dans lequel il a un intérêt personnel. L'intéressé aurait donc dû se récuser et sortir de la salle sans intervenir.

M. M. Vidoz remarque que, par rapport au budget 2025, la Municipalité propose d'augmenter ce compte de 30%, le sous-amendement propose une augmentation de 50%. Une telle hausse n'est à son avis pas raisonnable dans le contexte actuel. Et il rappelle que le groupe LCVL souhaite que lorsqu'on augmente un poste, on coupe un autre poste du même montant.

M. G. Gavin indique qu'il se récusera également lors du vote, étant trésorier de cette association, même s'il n'a aucun intérêt personnel financier dans cette structure.

Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair. Les scrutatrices procèdent à un comptage des voix, qui montre que le sous-amendement est **accepté** par 38 oui, 33 non et 10 abstentions. L'amendement de la Municipalité est donc caduque.

Compte 814.3653.67 Association VIFFF
Proposition d'amendement à CHF 65'000.00 MUN

Au vote, cet amendement est **accepté** à une large majorité (deux avis contraires et neuf abstentions).

Compte 814.3653.77 Subvention Foodculture days association
Proposition d'amendement à CHF 10'000.00 MUN

Au vote, cet amendement est **accepté** à une large majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions).

Compte 814.3653.79 Subvention Association LAC
Proposition d'amendement à CHF 11'000.00 MUN
Proposition de sous-amendement à CHF 15'000.00 CC DA

Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair. Les scrutatrices procèdent à un comptage des voix, qui montre que le sous-amendement est refusé par 37 non, 36 oui et 10 abstentions. L'amendement de la Municipalité est en revanche **accepté** à une large majorité (un certain nombre d'avis contraires).

Compte 814.3653.80 Subvention Association La Cour de l'Avenir
Proposition d'amendement à CHF 4'000.00 MUN
Proposition de sous-amendement à CHF 10'000.00 CC VERT.E.S

Mme M. Perrier espère que chacune et chacun a pu prendre connaissance de communication transmise par le comité de la Cour de l'Avenir aux responsables de groupes. Depuis 2022, la Cour de l'Avenir propose 5 mois durant des événements culturels et sociaux, gratuits et ouverts à tous. L'association offre à la fois un lieu de rencontre pour les personnes du quartier, une scène pour des artistes émergents ou professionnels, et amène au quartier Plan-Dessus, ainsi qu'à la place Robin, une magnifique dynamique. C'est la Ville qui avait initié le

projet en 2022 pour ne pas laisser disparaître le café de l'Avenir, cher aux habitants du quartier. Sur cette belle impulsion, l'association a su créer un lieu unique, très apprécié et en constante évolution. La Cour de l'Avenir a été créée non pas pour faire du bénéfice, mais pour offrir du lien social et de nouveaux horizons culturels à Plan-Dessus. Elle excelle dans ces domaines grâce à ses membres dévoués, qui mettent les bouchées doubles pour faire vivre cette association. Investir dans un projet, le voir se développer et l'abandonner, c'est une aberration économique. Le Conseil communal a le devoir de s'assurer que l'argent et les efforts investis ne soient pas perdus. Par ailleurs, un thème récurrent de ce Conseil est la politique de stationnement de la Municipalité et l'impact que celle-ci peut avoir sur les petits commerces, notamment à Plan-Dessus. Mais il lui semble que ceux qui consomment dans ces commerces, ce sont les personnes, pas les voitures. Or, si nous souhaitons attirer les personnes de passage à Vevey à Plan-Dessus, encourager les habitants à y vivre et pas seulement y dormir, et entretenir l'ambiance de ce quartier, surtout alors qu'il s'apprête à grandir de manière exponentielle avec le nouveau projet immobilier en cours, il faut soutenir les projets qui ont un véritable impact tel que celui de la Cour de l'Avenir. C'est pour ces raisons que les Vert.e.s invitent le Conseil à soutenir le sous-amendement.

M. P. Bertschy n'a absolument rien contre cette association, mais aimerait savoir quand la Municipalité mettra en route le projet de rénovation de ce bâtiment. On nous dit qu'arrêter la Cour de l'Avenir serait néfaste au quartier, mais dès le début il était prévu que cette animation soit éphémère. Pour ce qui est des commerces qui ferment dans le quartier, peut-être que ceux-ci auraient pu payer la subvention de CHF 10'000.- grâce aux impôts qu'ils auraient versés.

M. A. Dormond, municipal, répond que la Municipalité ne peut pas enclencher de projet tant que le plan d'affectation nord-ouest n'est pas en vigueur. Celui-ci sera mis à l'enquête au mois de janvier.

M. P. Molliat, municipal, ajoute que lorsque la Ville a acheté ces bâtiments, la Municipalité avait annoncé une perspective de projet à un horizon de dix ans. Une fois que les droits à bâtir seront entrés en force, on lancera un concours, il y aura tout un développement de projet architectural, puis une construction. La Cour de l'Avenir en tant que telle restera donc exploitable les trois prochaines années en tout cas.

M. M. Rizzello remarque que le groupe LCVL n'a pas reçu le message concernant la Cour de l'Avenir.

M. C. Wahli s'excuse de cet oubli.

Mme E. Lopez indique que le groupe da. soutient le sous-amendement. Elle rappelle plusieurs éléments concernant les activités de la Cour de l'Avenir. La création d'une ligne budgétaire dédiée constituerait un premier pas essentiel permettant à l'association de solliciter des soutiens cantonaux ou privés afin d'assurer sa pérennité. A noter qu'une partie de la subvention est reversée à la commune, puisque l'association paie un loyer et fournit 400 heures bénévoles par année. Pour continuer à proposer des animations et des événements à prix libre destinés à l'ensemble du quartier, y compris un public peut-être peu habitué à fréquenter des lieux culturels, l'association doit aujourd'hui compter sur des petits gestes, notamment des artistes sur les cachets. Dans le contexte actuel de professionnalisation des musiques actuelles, cette ligne budgétaire permettrait de garantir des rémunérations adéquates et de maintenir ces activités à Plan-Dessus.

M. M. Vidoz demande une nouvelle fois où couper CHF 6'000.- si l'on ajoute CHF 6'000.- à ce compte ? De plus, il demande aux personnes qui ont des intérêts dans cette association de se récuser et de se retirer.

M. C. Wahli a des intérêts dans cette association, puisqu'il y travaille depuis sa création. Il ne quittera pas la salle, mais s'abstiendra lors du vote. (*Mme S. Jamet indique qu'elle en fera de même*)

Au vote, le sous-amendement est **accepté** à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions). L'amendement de la Municipalité est donc caduque.

Compte 815.3653

Fondation des arts et spectacles - Petit reflet

Proposition d'amendement à CHF 360'000.00 MUN

Proposition de sous-amendement à CHF 350'000.00 CC

Mme S. Dohr se dit perplexe d'apprendre que trois membres de la Municipalité et deux membres du Conseil communal siègent au sein de cette fondation mais n'ont jamais parlé du Petit reflet, un théâtre supplémentaire à Vevey dédié aux enfants. Elle trouve audacieux de mettre le Conseil dos au mur en inscrivant de manière pérenne CHF 30'000.- au budget. Elle propose de baisser cette subvention à CHF 15'000.- et de répartir le solde en 3 x CHF 5'000.- sur les comptes 814.3653.36 Association VIBISCUM, 814.3653.xx Oser jouer (association qui s'est créée l'an dernier et qui prête des instruments au public) et 814.3653.72 Editions de l'Aire (une jeune équipe a repris le flambeau après le décès du fondateur).

M. L. Lavanchy précise que Vevey compte non pas une, mais deux maisons d'édition, avec les Editions Hélice Hélas, encore plus axée « images » que les Editions de l'Aire.

Mme A. Melchior, municipale, ajoute que les deux maisons d'éditions font l'objet d'une convention et que les montants sont fixés pour trois ans. L'amendement ne serait donc pas applicable.

Mme S. Dohr ne comprend pas cet argument, puisqu'il s'agit d'une ligne budgétaire.

Mme A. Melchior, municipale, précise que toutes ces lignes au budget font l'objet de conventions qui précisent les montants, qui sont intangibles pendant la durée de la convention.

Mme S. Dohr demande s'il n'est pas possible de changer les conventions si le Conseil modifie aujourd'hui les montants alloués au budget.

Mme A. Melchior, municipale, répond qu'il faudrait voir quelle est l'échéance de la convention avec les Editions de l'Aire. On pourrait demander une augmentation à l'issue de la convention, mais celle-ci ne devrait semble-t-il pas être caduque en 2026.

Mme L. Willommet, municipale, trouve dommage de ne pas avoir reçu ces amendements à l'avance pour pouvoir fournir des informations consolidées. Elle précise que Oser jouer est déjà subventionné.

Mme D. von Gunten indique que le Petit reflet est le pendant du Petit Théâtre de Lausanne, qui propose des pièces de théâtre pour les enfants. Maman d'une petite fille, elle sait combien il est particulièrement difficile d'avoir des places à Lausanne. On sait donc qu'il y aura des demandes pour le Petit reflet. Ce budget est donc utile pour un projet qui permettra de développer des activités qui sont souhaitées par les familles.

Mme L. Willommet, municipale, ajoute que les trois représentants de la Municipalité au Conseil de fondation ont vu un intérêt dans ce projet, mené à bien à l'initiative de la directrice du théâtre. On constate de plus en plus de demandes pour du théâtre adapté aux enfants, qui rencontre beaucoup de succès. Vevey compte déjà beaucoup de théâtres, mais chaque structure a son public et des offres différentes. Ce nouveau théâtre correspond à une demande et les locaux sont intéressants aussi pour d'autres associations, par exemple pour des répétitions. Tous ces éléments font que la Municipalité a décidé de soutenir ce projet, qui a fait l'objet d'une grande recherche de fonds à laquelle la Ville n'a pas participé.

M. M. Rizzello invite le Conseil à refuser les amendements proposés. Il trouve absurde de mettre en avant les conventions. On pourrait croire que si l'on décide de leur donner davantage d'argent, les structures concernées le refuseraient.

Mme A. Melchior, municipale, admet que cela paraît absurde, mais c'est une réalité. Une convention peut être dénoncée à la suite d'un exercice budgétaire qui modifierait les montants, mais l'intérêt d'avoir une convention est justement de consolider les montants pendant un certain nombre d'années. On peut modifier ces montants en compensation d'une baisse sur le Petit reflet - ce qu'évidemment elle invite le Conseil à refuser, mais alors on perd tout le sens des conventions.

Mme S. Dohr admet que le Petit reflet est peut-être un très joli projet qui mériterait une subvention, mais la Municipalité aurait dû expliquer clairement que c'est parce qu'on crée cet endroit qu'il faut donner CHF 30'000.- à la Fondation des arts et spectacles. Merci pour ces informations, les choses sont aujourd'hui un peu plus claires.

M. P. Chiffelle ne se dit pas favorable aux amendements proposés par Mme S. Dohr. Une convention est un contrat qui prévoit des contre-prestations. Rien n'interdit de verser plus que ce qui est prévu dans la convention. Une convention empêche surtout de verser moins.

M. P. Bertschy remarque que l'information est arrivée au Conseil communal par le biais d'une visite du chantier, qui a permis de comprendre comment la directrice du Reflet a pu trouver les locaux et le financement pour leur transformation. La Ville a uniquement délivré le permis de construire, elle n'a pas participé financièrement au projet. On peut se féliciter que cet espace soit aujourd'hui accessible au public. Ce n'est pas vraiment un nouveau théâtre, mais plutôt un ajout au Reflet, avec le même Conseil de fondation et les mêmes personnes qui s'en occupent. La Ville donne juste un coup de pouce pour démarrer. Il soutiendra l'amendement de la Municipalité et remarque que la garantie de déficit du Théâtre Le Reflet diminue pour compenser cet argent accordé au Petit reflet.

M. J. Christen regrette que les membres du Conseil n'aient pas été plus nombreux à participer à la visite du Petit reflet. Le travail réalisé par la Fondation des arts et spectacles est remarquable, la recherche de fonds est

importante ; cela mérite d'être souligné. Un soutien lui semble absolument indispensable, comme le souhaite la Municipalité et non pas comme le propose la commission des finances.

M. A. Gonthier indique que ce qui a pu énerver la commission des finances, c'est qu'elle a eu l'impression d'être mise devant le fait accompli. Au gré des séances, elle a obtenu quelques informations. C'est effectivement un joli projet, la fondation s'est démenée pour trouver les fonds pour transformer les lieux, mais il y aurait dû y avoir une information préalable. Le fait qu'on se retrouve avec quatre salles de théâtre, dont trois à proximité, pose des questions. On pourrait suggérer des combinaisons. Toute cette discussion n'a pas eu lieu, on se retrouve aujourd'hui à devoir approuver un montant CHF 25'000.-, compte tenu de l'amendement municipal. La Municipalité justifie cette diminution de CHF 5'000.- par le fait que le théâtre n'ouvrira pas aussi rapidement que prévu. Quand est prévu l'ouverture ? Et est-ce que le montant sera diminué d'autant s'il n'ouvre qu'en septembre ?

Mme A. Melchior, municipale, rappelle qu'une subvention est une autorisation de dépenser. La Municipalité a proposé un amendement qui correspond à 2/12^e du montant de CHF 30'000.- parce que le théâtre devrait ouvrir le 1^{er} mars. La subvention serait adaptée s'il devait malheureusement n'ouvrir qu'en septembre. Mais il serait hasardeux d'essayer aujourd'hui de déterminer une date d'ouverture exacte, raison pour laquelle elle invite le Conseil à accepter l'amendement de la Municipalité.

Au vote, le sous-amendement est **refusé** à une large majorité (un avis favorable et quatre abstentions). Les autres amendements qui étaient liés à cette demande sont donc caduques. Pour sa part, l'amendement de la Municipalité est **accepté** à une large majorité (une abstention).

Compte 82021.3186 Assurances collections et expositions
Proposition d'amendement à CHF 158'400.00 Technique

Au vote, cet amendement est **accepté** à l'unanimité.

Compte 82021.4362 Remboursement de frais
Proposition d'amendement à CHF 270'400.00 Technique

Au vote, cet amendement est **accepté** à l'unanimité.

82031 Culture - MSAP

Compte 82031.3012 Salaires du personnel auxiliaire
Proposition d'amendement à CHF 103'500.00 MUN

Compte 82031.3030 Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam
Proposition d'amendement à CHF 59'500.00 MUN

Compte 82031.3040 Caisse de pensions et de prévoyance
Proposition d'amendement à CHF 92'000.00 MUN

Compte 82031.3050 Assurances accidents et maladie
Proposition d'amendement à CHF 21'600.00 MUN

M. L. Lavanchy a lu dans le préavis que « la priorité sera donnée au renforcement des soutiens aux projets inscrivant fortement et largement l'image en ville et permettant la valorisation du label Ville d'images ». Or, le premier acteur en matière d'images, c'est le Musée de l'appareil photographique, et c'est là que la Municipalité propose de diminuer (de 40% à 20%) un poste auxiliaire qui s'occupe de la communication sur les réseaux sociaux et de la recherche de fonds. Donc un poste qui rapporterait plus qu'il ne coûterait, raison pour laquelle il invite le Conseil à refuser cet amendement.

Au vote, ces amendements liés sont **acceptés** en bloc à la majorité (un grand nombre d'avis contraires et quelques abstentions).

Compte 82031.3113 Encadrements, matériel divers
Proposition d'amendement à CHF 19'500.00 MUN

Au vote, cet amendement est **accepté** à une large majorité (un avis contraire et une abstention).

82041 Culture - MH

Compte 82041.3170 Expositions et animation
Proposition d'amendement à CHF 38'500.00 MUN

M. L. Lavanchy remarque que ces CHF 3'000.-, soit 8% du budget des expositions, sont prévus pour installer des images en ville, par exemple lors de chantiers sur des bâtiments historiques. Ces images sont très souvent tirées

du fond du Musée historique. Ce sont souvent d'autres services qui paient ces bâches, mais ce montant permet au musée de pouvoir lui-même de temps en temps poser des images à l'extérieur, qui sont un appel à ce que les gens visitent le musée. Il invite donc le Conseil à refuser cet amendement.

Au vote, cet amendement est **accepté** à la majorité (une dizaine d'avis contraires et une dizaine d'abstentions).

9. SERVICE DE LA FAMILLE, DE L'ÉDUCATION ET DU SPORT

Compte 951.3185 Honoraires, études et frais d'expertises
Proposition d'amendement à CHF 5'000.00 MUN

Au vote, cet amendement est **accepté** à une large majorité (trois abstentions).

M. S. Ansermet intervient concernant les charges et revenus par nature, en particulier le compte 42 Revenus du patrimoine. Dans son préavis, la Municipalité indique que les revenus du patrimoine augmentent de CHF 530'800.-, alors que juste en dessous, elle parle d'une augmentation partielle de CHF 567'000.-. Il ne remet pas en cause le budget, mais aimerait obtenir une explication concernant cette bizarrerie dans les chiffres. *(La Municipalité indique qu'elle répondra ultérieurement)*

La parole n'est plus demandée concernant la brochure du budget.

Mme la Présidente propose une courte suspension de séance en attendant de connaître les résultats finaux.

A la reprise des débats, Mme L. Willommet, municipale, revient sur la question posée par M. G. Gavin par rapport aux remplacements. Comme le parascolaire n'utilisait pratiquement jamais ce personnel remplaçant, on l'a mis dans le préscolaire ; il n'y a donc aucune réduction. Quant aux résultats du budget, elle indique que l'excédent de charges, calculé à la suite des amendements validés par le Conseil, se monte à CHF 9'734'600.00 et l'autofinancement à CHF 112'700.00.

M. G. Gavin la remercie pour ces précisions. Il demande si l'inverse est possible aussi. *(Mme L. Willommet, municipale, répond par l'affirmative)*

Mme la Présidente donne la parole aux responsables des groupes qui le souhaitent pour une prise de position finale par rapport au budget :

Mme S. Berrocal (da.) : « Cette séance n'aura pas apporté de surprise majeure, si ce n'est les applaudissements historiques, mais mérités du groupe da. pour M. P. Bertschy, mais elle aura montré combien il est parfois difficile de concilier des attentes contradictoires. Nous avons assisté, toujours sans grande surprise, à des demandes (qui ne sont pas des propositions concrètes, faut-il le souligner ?), à droite, qui, dans le contexte actuel, paraissent peu réalistes (46 mio d'autofinancement), des dépenses qui servent uniquement l'intérêt que le PLR appelle « général » et qui ne concerne pas la majorité de la population, mais bien leur seul électorat privilégié. Ces groupes parlent d'intérêt général, nous parlons de bien commun. Nous avons eu des débats très longs, autour de montants modestes pour la commune, mais pourtant très significatifs pour les associations et acteurs concernés. Nous regrettons à ce sujet que la majorité de gauche n'ait pas été pleinement mobilisée pour préserver toutes les lignes culturelles qui auraient pu l'être. Il n'y avait, à notre sens, aucune bonne raison pour ne pas le faire. Ces ajustements - parce qu'au vu des montants, c'est bien de cela qu'il s'agit (pour LAC on parle de 0,002% du budget global) - représentent un soutien concret à des initiatives locales qui contribuent pourtant pleinement à faire de Vevey la Ville d'images que toutes et tous aiment à mettre en avant et qui constitue aujourd'hui le cœur de notre économie. Je rappelle que notre ville était jadis une ville industrielle. Sans refaire l'histoire, cela fait un moment que l'économie locale ne peut plus reposer sur l'industrie et que la ville a fait le pari, réussi, pour sa survie, de se tourner vers la culture. Ce n'est pas pour rien que cette partie du budget est, année après année, au cœur de nos débats. Certains ont dit qu'on en demandait toujours plus. Faut-il le rappeler, le parti Décroissance-Alternatives n'est pas exactement, dans sa philosophie, le parti du toujours plus. Malgré ces réserves, comme nous l'avons dit en préambule, nous considérons que ce budget s'inscrit dans une logique de responsabilité. Il répond à des besoins essentiels de la population et prend en compte des enjeux sociaux et écologiques, ce qui est indispensable dans le contexte actuel d'austérité. D'ailleurs, il nous paraît indispensable de souligner que cette période « d'austérité » ne tombe pas du ciel ; elle n'est pas le résultat malheureux d'une conjoncture, mais bien le fruit d'une politique délibérée. Une politique qui, protégeant le capital, affaiblit des recettes nécessaires en faisant constamment progresser les avantages fiscaux des plus fortunés. Que ces prestations essentielles soient si difficiles à financer n'est donc pas une fatalité, mais découle bien d'une stratégie mortifère, capitaliste, dont le Canton et la Confédération, à majorité bourgeoise, actionnent les leviers. C'est une honte et les cris de la rue n'auront de cesse de le rappeler. Nonobstant, nous voterons ce budget, par solidarité et reconnaissance envers les services communaux, qui doivent pouvoir poursuivre leur engagement indispensable auprès des habitantes

et habitants. Enfin, nous tenons à remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à son élaboration : les équipes des services, le collège municipal, ainsi que la commission des finances et l'ensemble de ses commissaires. »

Mme V. Zonca (Vert.e.s) : « Après ces longues discussions, nous y sommes. Le moment d'adopter le budget. Je serai brève, car nous sommes tous impatients de passer à autre chose. On l'a dit: ce budget n'est pas parfait, même après nos intenses discussions, encore qu'elles étaient de qualité ce soir, merci à toutes et tous pour cela. Cela nécessite de faire des arbitrages. Il est parfois nécessaire de faire des choix et l'on ne peut malheureusement pas contenter tout le monde. Rappelons que Vevey présente ce soir un budget que certes nous aimerions bien plus positif, mais qui prend en compte pour nous les enjeux attendus dont on a parlé en introduction. À l'issue de ces débats, les Vert.e.s vous invitent à accepter ce projet de budget. »

Mme S. Marques (PLR) : « Depuis maintenant trois ans, notre groupe alerte ce Conseil sur la trajectoire financière de la ville. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : l'équilibre financier est tout juste atteint, et les projections confirment une tendance préoccupante. Nous ne pouvons plus faire comme si tout allait bien lorsque les résultats indiquent clairement le contraire. Ce serait une posture irresponsable et préjudiciable pour le futur de notre ville et ses habitants. Le PLR a toujours assumé ses responsabilités : regarder la réalité en face, sans complaisance, mais avec le souci constant de proposer des solutions. Or, année après année, les charges augmentent, tandis que les investissements programmés à court et moyen terme laisseront peu de marge de manœuvre si nous ne corrigeons pas le cap dès maintenant. Il suffit de regarder le plan des investissements pour prendre la mesure des ambitions démesurées de la Municipalité. Faire des choix et définir des priorités ne sont plus juste une volonté mais une nécessité absolue pour les prochaines années. Il ne s'agit pas d'un exercice politique, mais d'un impératif de bonne gouvernance. La ville de Vevey a besoin d'une gestion rigoureuse, transparente et orientée vers l'intérêt général. Les contribuables veveysans méritent que chaque franc dépensé soit justifié, utile et durable. Le budget qui nous est soumis aujourd'hui doit incarner cet engagement. Pourtant, nous constatons qu'il ne permet toujours pas d'atteindre un autofinancement satisfaisant, indispensable pour garantir la stabilité financière de notre commune. Nos choix budgétaires doivent être raisonnables, proportionnés et guidés par l'intérêt général, tout en veillant à répondre aussi aux besoins spécifiques des minorités. Nous souhaitons saluer ici le travail sérieux et exigeant de la commission des finances. Malgré un contexte tendu, elle a su proposer un budget amendé qui va dans le sens d'une plus grande maîtrise des charges et d'une meilleure priorisation des dépenses. Cet effort mérite d'être reconnu. Cependant, l'autofinancement reste insuffisant, et notre responsabilité est d'encourager une gestion financière exemplaire afin de préserver la capacité d'action future de la commune. Les commissaires PLR de la COFIN avaient proposé un dialogue qui auraient permis d'atteindre un autofinancement positif, ce qui pouvait permettre d'accepter le budget dans cet esprit de compromis. Convaincus que le budget de la COFIN était le minimum à atteindre pour être acceptable, le groupe PLR ne peut soutenir une atteinte plus importante à l'équilibre financier. Les amendements adoptés en séance de ce soir s'éloignent des principes de responsabilité et de maîtrise financière que nous défendons. Le groupe PLR attend désormais des efforts concrets quant à la valorisation des nombreuses friches et bâtiments du patrimoine financier qui pourrait apporter des revenus non négligeables. Les membres du groupe PLR étant partagés sur la question, nous allons laisser la liberté de vote sur le budget. »

M. O. Ghorayeb (EAV) : « Ce budget 2026 à la dérive est un budget de fin de règne. Un budget conçu pour la prochaine campagne de mars. Un budget d'autoprotection politique, pas un budget pour Vevey. Une politique qui demain conduira inévitablement à l'augmentation des impôts. Nos entrepreneurs, les restaurateurs, les artisans nous le disent, ils n'arrivent plus à travailler. Ce budget n'est pas conçu pour améliorer la situation de la ville, il est conçu pour préserver certaines personnes d'un chômage imminent. Vevey ne peut pas servir de variable d'ajustement à une stratégie électorale. Vevey ne peut pas supporter cinq années de plus de cette gestion d'extrême. Vevey mérite mieux. En Avant Vevey refuse ce budget parce que nous refusons l'abandon, nous refusons la dérive et nous refusons que les erreurs d'aujourd'hui deviennent les dettes de demain. »

Mme C. Amiquet (PS) : « Il est clair que nous aurions préféré que cet excédent de charges qui plombe nos finances soit moins important, mais il est crucial de rappeler qu'au niveau des charges en elles-mêmes, cela reste un budget confortable, au sein duquel nous préservons des augmentations stratégiques, comme l'accueil de jour ou le maintien des salaires. Nous avons maintenant affaire à un déficit structurel, et non plus conjoncturel, avec lequel il faudra de toute façon composer, et il s'agira donc de prioriser les investissements. À travers ce budget, il y a une volonté politique claire de maintenir des prestations publiques de qualité, garantes d'une égalité d'accès pour toutes et tous. Il vise à préserver et renforcer les services essentiels à la population, tels que l'éducation, la culture, le soutien aux familles ou aux infrastructures publiques, tout en cherchant à maîtriser les dépenses. À l'heure où le Canton de Vaud et la Confédération cherchent à tailler dans ces mêmes prestations, il nous faut absolument donner un message politique clair. Le groupe PS soutiendra donc le budget 2026 tel que présenté ce soir. »

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées, telles qu'amendées**, à une large majorité (huit avis contraires et dix abstentions). Dès lors,

VU le préavis N° 35/2025, du 8 octobre 2025, concernant le budget communal pour l'exercice 2026,

VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2026, tel qu'amendé et qui présente les résultats suivants :

| | | |
|---------------------|-----|----------------|
| Charges | CHF | 165'685'500.00 |
| Revenus | CHF | 155'950'900.00 |
| Excédent de charges | CHF | 9'734'600.00 |
| Autofinancement | CHF | 112'700.00 |

Mme la Présidente félicite le Conseil d'être arrivé au terme de l'examen du budget et remercie la présidente de la commission des finances pour son travail, son rapport et son appui.

Etant donné l'heure tardive, les points suivants à l'ordre du jour sont traités lors de la séance de relevé du jeudi 11 décembre 2025. Mme la Présidente lève la séance du 4 décembre 2025 à 22h45.

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Mme la Présidente salue l'ensemble des personnes présentes et les remercie de participer à cette séance de relevé. Elle rappelle que l'ordre du jour a été adopté le 4 décembre et qu'il ne sera donc pas modifié. Elle revient toutefois sur les communications du Bureau en ces termes : « Lors de notre dernière séance, j'ai demandé à diverses reprises à M. Ghorayeb de terminer sa prise de parole d'entrée en matière. En plus de largement dépasser le temps de 4' alloué à chaque groupe par une communication que j'avais faite avant le Conseil et sans opposition de qui que ce soit, sa prise de parole comportait des attaques personnelles et se détournait du sujet de l'entrée en matière. Non content du fait que je l'aie interrompu (après 5 rappels à l'ordre), M. Ghorayeb m'a fait parvenir divers courriels me demandant les articles du règlement permettant de limiter le temps de parole ou de retirer la parole sur cette base. M. Ghorayeb fait notamment référence à l'art. 104. Il souhaitait que j'ajoute cela à l'ordre du jour d'aujourd'hui et que je vous transmette son avis afin que cela figure au procès-verbal. J'aimerais rappeler ici ce qui nous a amenés, le Bureau et moi-même, à proposer des temps de parole. Avant d'être au perchoir, j'ai été, comme vous, dans l'assemblée. Et je crois que nous savons toutes et tous que l'on peut s'emporter dans notre discours, ne voyant pas le temps passer. Proposer ce temps de parole, c'était pour moi la possibilité de laisser s'exprimer plus de gens et de débattre démocratiquement de sujets tout en évitant le sentiment d'être pris en otage d'un monologue d'un ou d'une autre conseillère. Alors j'aimerais dire à M. Ghorayeb que premièrement, il serait de bon ton de venir aux séances lorsque l'on exige une modification de l'ordre du jour. Et j'aimerais lui rappeler, comme je l'ai fait par écrit avec plus de détails, que les art. 28 et 30 du règlement me permettent de retirer la parole à chaque conseiller ou conseillère. Pour finir, j'aimerais rendre public le fait que M. Ghorayeb menace de me poursuivre au Tribunal cantonal si je ne modifiais pas l'ordre du jour pour y aborder ses diverses questions et points de vue. Sachez M. Ghorayeb qu'il n'est pas dans mes valeurs ni mes méthodes de traiter mes collègues avec peur, intimidation et manipulation et que je ne me démontrerai pas face à vos menaces complètement déplacées. Je n'aurai donc aucun souci à me rendre à un éventuel procès. Et je demanderai d'être défendue par des avocates et avocats très compétentes et compétents, peut-être même de cette assemblée, et qui auront ma bénédiction pour prendre la parole plus que 2 minutes, voire plus de 4 minutes pour me défendre. »

Elle donne ensuite lecture des lettres respectives de démission de MM. B. Schobinger (avec effet au 31 décembre 2025) et de M. J.-M. Roduit (avec effet immédiat).

10.5. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 4'390'000.— pour l'entretien du patrimoine communal années 2026-2027 et d'un crédit d'investissement de CHF 75'000.— pour l'entretien du patrimoine du rentier Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey années 2026-2027 (2025/P35)

Rapport : M. Elliott Messeiller

Mme la Présidente précise que le Conseil devra voter les conclusions de ce préavis en deux parties, du point 1 à 4, puis du point 5 à 8.

M. A. Gonthier constate, en page 4 du préavis, que des objets sont abandonnés, d'autres intégrés. En lisant le préavis (page 5), on se rend compte qu'un million de francs de 2024 et 3,5 millions de 2025 restent à dépenser en 2026. Cela signifie qu'on pourrait refuser le présent préavis et que le service, au rythme où il a dépensé les montants

accordés, aurait la capacité financière de travailler durant toute l'année 2026. En page 4 du rapport, on apprend que « les objets mentionnés sont uniquement des illustrations ». Cela voudrait dire que le vote du Conseil engage uniquement les montants et que les objets qui figurent dans le préavis sont purement indicatifs et n'engagent en rien le service. Le service a donc une très grande liberté d'action, avec une base financière extrêmement étendue. À cela s'ajoute qu'on ne connaît pas pour l'instant de clôture des objets mentionnés dans les préavis. Le Conseil n'a donc pas de vision de ce qui est réellement terminé, encore en cours, etc. Les autres services ne semblent pas avoir une telle liberté d'action. Cela demanderait sans doute un examen de la commission de gestion.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les points 1 à 4 des conclusions du préavis municipal sont **adoptés** à une large majorité (quatre abstentions). Les points 5 à 8 sont **adoptés** à une large majorité (deux abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 35/2025, du 27 octobre 2025, concernant la demande d'un crédit de CHF 4'390'000.- pour l'entretien du patrimoine communal années 2026-2027 et d'un crédit de CHF 75'000.- pour l'entretien du patrimoine du rentier Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey années 2026-2027,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 4'390'000.- pour « l'entretien du patrimoine communal année 2026-2027 » ;
2. de financer ces dépenses par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
3. d'amortir le crédit demandé selon les règles du MCH2 ;
4. de prendre acte que les subventions seront portées en déduction du crédit accordé lors du décompte final.

Rentier Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey

5. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 75'000.- pour « l'entretien du patrimoine du rentier Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey année 2026-2027 » ;
6. de financer ces dépenses par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;
7. d'amortir le crédit demandé selon les règles du MCH2 ;
8. de prendre acte que les subventions seront portées en déduction du crédit accordé lors du décompte final.

11. Réponses aux interpellations

11.1. Interpellation de M. Jérôme Christen (VL), intitulée « Quelles mesures rapides pour éviter aux VMCV des sorties de route » et « des dérapages » ? (2025/RI16)

M. J. Christen revient sur les réponses de la Municipalité à ses différentes questions :

« **Question 1** : dans une situation où le personnel craint des représailles, il n'est guère surprenant que le groupe AGIR ne compte que quelques chauffeurs. Cela ne veut pas dire que les autres chauffeurs ne pensent pas tout bas ce que d'autres disent tout haut. Et quand je dis représailles, c'est malheureusement la réalité : deux chauffeurs de ce groupe ont été licenciés après avoir dénoncé des problèmes internes. Depuis le dépôt de l'interpellation, une autre conductrice a reçu son congé et nombreux sont ceux qui quittent l'entreprise. Au sujet du Montreux Jazz, un courriel interne demandait clairement aux conducteurs de klaxonner aux passages piétons pour avancer dans la foule, alors que ce n'est pas autorisé par la loi : cela peut effrayer des visiteurs ou provoquer des chutes. Aujourd'hui, pour Noël Riviera, un courriel interne dit exactement l'inverse : ne surtout pas klaxonner. C'est la preuve qu'il manque de ligne cohérente en matière de sécurité. Toujours pendant le Montreux Jazz, la surcharge des véhicules dénoncée par AGIR était contestée. Au bout du compte, les VMCV ont mis des bus en doublon sur la ligne 201, ce qui prouve que le problème était réel. Tous les faits évoqués par AGIR correspondent à ce que vivent les conducteurs au quotidien.

Question 2 : au sujet des conditions de travail prétendument plus flexibles, cela reste en grande partie théorique. Dans la pratique, peu de choses ont évolué. Les consultations effectuées auprès des chauffeurs restent une bonne intention qui n'a pas d'effet concret. Les mêmes problèmes reviennent d'une année à l'autre et ne sont jamais corrigés, que ce soit les temps de déplacement, les déplacements à vide, les relèves trop courtes et des horaires fluctuants. Les VMCV présentent les congés garantis comme un progrès, alors que c'est une obligation de la CTT.

Les durées de service réduites évoquées ne correspondent pas à la réalité. Le fait d'avoir doublé le nombre de responsables de groupe n'est pas un progrès, mais plus de pression et de contrôles. Quant à l'enquête de satisfaction, avec 106 réponses sur 256 employés, elle n'est évidemment pas représentative. Les chauffeurs n'y croient plus. Ils effectuent leur travail et rentrent. Au vu de l'ambiance, les moments de convivialité ne sont pas fréquentés.

Question 3 : les mesures annoncées paraissent très ambitieuses sur le papier, mais dans la réalité, rien n'a vraiment changé. Les problèmes signalés sont toujours les mêmes. Seule la communication sur l'évolution de l'entreprise est soignée. Le climat d'inquisition continue de régner, la culture managériale reste inchangée. Les mêmes pressions, le même manque d'écoute et les mêmes dysfonctionnements persistent.

Question 4 : l'absence de toilettes à Rennaz Hôpital a été reconnue inadmissible il y a deux ans par le président du Conseil d'administration, mais rien n'a changé. Selon la LCR, un véhicule lourd ne peut être laissé sans surveillance que s'il est éteint, fermé, calé et vidé de ses passagers lorsque le conducteur n'a plus le véhicule en visuel. Dans les faits, cette procédure est irréaliste. À Rennaz, même son application souple pose problème à cause du temps de trajet trop long pour aller et revenir des toilettes dans le délai nécessaire (*Mme la Présidente lui demandant davantage d'être concis, il raccourcit quelque peu son intervention*).

Question 5 : concernant l'accident survenu à La Tour-de-Peilz, il importe qu'une fois l'enquête terminée, les résultats soient communiqués de manière transparente et que les mesures nécessaires soient prises pour éviter qu'un tel incident ne se reproduise.

Question 6 : les VMCV disent qu'il n'y a pas eu d'accident, alors qu'il a bien eu lieu. Le conducteur impliqué a d'ailleurs entrepris une procédure judiciaire. Au moment des faits, il disposait d'un certificat médical l'autorisant à travailler seulement à 50 %, et, selon les éléments rapportés, il a néanmoins été planifié pour conduire plusieurs jours d'affilée, ce qui soulève des questions évidentes sur l'organisation du travail et le suivi de son état de santé. De plus, selon ses propres déclarations, il aurait reçu des sollicitations insistantes pour signer une convention de sortie afin d'éviter que l'affaire ne fasse trop de bruit. Il a refusé cette convention et fait toujours partie du personnel aujourd'hui, même si la situation laisse penser qu'une séparation était envisagée. Sans préjuger de l'issue des démarches en cours, il est indispensable que cette situation soit examinée de manière indépendante et transparente.

Question 7 : s'il n'y a pas eu de versement d'une indemnité pour un cas de harcèlement sexuel, peut-on savoir comment l'affaire s'est réglée ? Des accords pourraient avoir été signés afin de maintenir l'affaire discrète. Le manque de transparence entretient le doute et ne permet pas de garantir que ce type de situation soit traité de manière exemplaire.

Question 8 : les VMCV affirment qu'ils ont modifié leurs statuts le 23 juin 2022 par une assemblée générale. Il n'en existe pourtant aucune trace. Les statuts de 2009 offrent une marge de manœuvre très large au Conseil d'administration et à la direction, sans réel mécanisme de contrôle direct par les communes propriétaires. Nous n'avons pas accès aux comptes détaillés ni aux dépenses internes qui permettraient d'avoir une vision complète pour s'assurer d'une bonne gestion des ressources d'une entreprise largement subventionnée. Il y a lieu de s'interroger sur l'intérêt de financer certaines formations coûteuses – comme un permis d'un montant d'environ CHF 50'000.- pour un usage sans voyageurs – ou encore des campagnes internes, des affiches, des slogans diffusés dans le dépôt, etc.

Question 9 : la réponse contourne la question. Au moins un des deux agents de dépôt licenciés a obtenu gain de cause dans sa procédure judiciaire et une indemnité significative lui aurait été versée, de l'ordre d'une année de salaire. On peut émettre l'hypothèse que dans l'autre cas, l'issue pourrait avoir été similaire. Ce cas démontre la gestion calamiteuse de l'entreprise.

Question 10 : à propos des démarches des VMCV contre AGIR, la réponse fait l'impasse sur l'essentiel : une seule plainte a été déposée par la direction contre ce groupe de chauffeurs et elle a été classée sans suite. Les thématiques soulevées par AGIR correspondent à des préoccupations largement partagées par le personnel ; la situation était si tendue entre la direction et le comité syndical qu'une intervention du président national du syndicat SEV et de son vice-président a été nécessaire début octobre pour rétablir un cadre de dialogue. Quant à la commission du personnel promise, elle n'est toujours pas opérationnelle.

Question 11 : depuis 2021, la réponse mentionne neuf audits et deux enquêtes de satisfaction du personnel. Sur ce point, il serait utile que les rapports correspondants soient accessibles aux communes, car personne ne sait précisément ce qu'ils contiennent. Il serait intéressant de savoir quelles recommandations ont été faites et quelles mesures ont réellement été appliquées. À titre personnel, il a déposé ce mercredi une demande LInfo pour pouvoir les obtenir.

Il souligne l'urgence pour les représentants politiques au Conseil d'administration d'agir afin de sauver une entreprise en péril, ses remarques ne représentant qu'une petite partie de ce qu'il aurait pu dire, certaines informations restant non vérifiées.

M. P. Chiffelle salue ces investigations minutieuses. Les VMCV sont une société entièrement en mains publiques ; le public a donc le droit de savoir ce qui s'y passe. Pour sa part, il fustige l'outrecuidante incurie du municipal représentant la commune au Conseil d'administration, qui a le culot de proposer à ses collègues, manifestement avec leur complicité passive, de simplement relayer une réponse de la direction au sujet des questions posées, qui sont cruciales et sur lesquelles on demandait à la Municipalité de se déterminer. Il ne comprend pas que la Municipalité accepte cette réponse, ni que quelqu'un qui représente une des trois grandes communes au Conseil

d'administration ne se montre pas curieux et se contente de se faire le porte-parole de la direction. Le rôle d'un Conseil d'administration est de commander la direction, pas d'être à ses ordres.

M. V. Imhof, municipal, répond qu'il n'était aucunement question pour la Municipalité de porter une réponse impossible à vérifier. À ce stade, au vu des informations fournies, il se dit relativement énervé. Il regrette que le groupe AGIR se soit adressé à la direction, mais à aucun moment aux membres politiques du Conseil d'administration. Pour sa part, il transmettra l'intégralité des propos relayés par l'interpellateur, y compris d'autres dossiers auxquels il a eu accès par divers biais, à ses collègues de Montreux, La Tour-de-Peilz, Jongny et Blonay – Saint-Légier, qui sont les représentants politiques au sein du Conseil d'administration, pour que toutes et tous soient correctement informés. La prochaine séance du Conseil d'administration se tiendra le jeudi 18 décembre ; ce point sera porté à l'ordre du jour et examiné dans le détail. Étant donné le manque de transparence, il a souhaité que tous les conseils communaux soient invités à une séance d'information avec la direction qui sera présente pour répondre à toutes les questions de manière tout à fait transparente. La date, prévue initialement en décembre, est repoussée en janvier ou février. Il s'assurera que cette séance se déroule à un moment où le maximum de personnes intéressées puissent y participer.

M. J. Christen a rencontré un représentant du comité syndical, qui n'est aujourd'hui plus en fonction. Celui-ci lui a affirmé avoir rencontré le municipal il y a une année et qu'ils avaient eu l'occasion de discuter de la situation. Un échange a donc eu lieu et un suivi aurait dû avoir lieu.

M. V. Imhof, municipal, précise qu'il a participé en 2022 ou 2023 à une séance avec le syndicat, mais ne se souvient pas avoir croisé cette personne il y a une année. Il persiste à regretter qu'une rencontre n'ait pas été sollicitée non pas avec les syndicats et la directrice, mais avec les membres politiques du Conseil d'administration.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

11.2. Interpellation de Mme Sarah Dohr (VL), intitulée « Neutralité institutionnelle de la Commune » (2025/RI15)

Mme S. Dohr se dit quelque peu surprise par la réponse. Elle a l'impression que la Municipalité confond solidarité humanitaire et signal politique. La prise de position dans un conflit étranger est de compétence de la Confédération et la Constitution vaudoise demande aux communes de s'engager pour le respect des droits de la personne humaine et pour une politique de paix, mais cela ne donne pas explicitement le droit à la Municipalité de prendre position sur un conflit spécifique. Un drapeau n'est pas un symbole humanitaire neutre, c'est un symbole national, par définition politique et identitaire. Mille façons existent pour exprimer sa solidarité autrement que par un drapeau national. C'est vrai que la Ville a déjà pris position par le passé, mais de manière assez arbitraire parce que le monde subit tant de conflits (Soudan, Yémen, Arménie). Elle trouve dommage que la Municipalité n'envisage pas d'adopter une charte pour encadrer l'affichage sur les murs de l'Hôtel de Ville ; cela prouve qu'elle reste ouverte à des pressions de certains groupes, à l'émotion ou à d'autres leviers. Le but de son interpellation n'était surtout pas d'ériger un mât permanent devant l'Hôtel-de-Ville.

Mme E. Lopez remercie la Municipalité pour les nombreuses occasions où elle a fait usage de la petite marge de manœuvre qui est la sienne d'utiliser les espaces de l'Hôtel de Ville afin d'afficher des drapeaux en soutien à des causes humanitaires (LGBTQI+, Ukraine, etc.). Ces gestes ont été unanimement partagés, sans interpellation à l'époque. On ne peut pas s'occuper de toutes les causes dans le monde et parfois des choix sont nécessaires. La Municipalité a choisi cette fois d'agir en cohérence avec ses engagements, notamment via l'appel des villes romandes, dans un contexte de silence international. Comment exprimer sa solidarité sans symbole visuel ? Elle rejette l'idée qu'une charte soit nécessaire pour encadrer des actions purement symboliques et remercie la Municipalité d'avoir agi librement, sans céder à d'éventuelles pressions, si ce n'est l'appel à solidarité lancé absolument partout.

Mme S. Dohr ne conteste pas l'émotion, mais la partialité. Elle ne critique pas la compassion, mais la sélectivité. Pour montrer sa solidarité avec n'importe quel peuple qui se trouve aujourd'hui sous les bombes, apposons un drapeau « Stop bombardements ». Soyons créatifs, humanistes, lucides, solidaires avec tout le monde.

M. M. Bertholet félicite la Municipalité pour sa prise de position en faveur des droits humains, dans un contexte où un peuple voit son droit à l'existence nié. Il critique la sélectivité de l'interpellatrice, qui n'applique pas ses propres critères. En citant le Yémen et les Ouïghours, on pourrait penser qu'elle est téléguidée par le gouvernement chinois. D'une part parce qu'à ce jour, seules deux « entités » ont entrepris des démarches institutionnelles pour bâillonner la démocratie locale, l'ambassade de Chine et Mme S. Dohr, d'autre part parce que l'intéressée cite les chiffres du gouvernement chinois (environ 540'000 personnes poursuivies pénalement entre 2017 et 2021 alors que 500'000 personnes sont poursuivies pénalement en Suisse chaque année). Le problème des Ouïghours n'est donc pas vraiment les poursuites pénales, mais que ces gens se retrouvent dans des camps, qu'ils soient victimes de stérilisation forcée, qu'un génocide culturel soit en cours. Il trouve absolument répugnant de citer à la va-vite des conflits dans le monde dans le seul but rhétorique de démonter une solidarité basée sur les droits humains.

Mme M. Perrier pense que lorsque les Nations Unies qualifient ce qui se passe dans un pays de génocide, on peut cesser de parler de partialité. L'idée n'est pas de mettre les drapeaux de tous les pays qui sont en guerre, mais tout le monde a le droit de dénoncer un génocide, et c'est ce que la Municipalité a voulu faire.

M. A. Gonthier remarque que dire que tout ce qui n'est pas explicitement autorisé est interdit est une croyance extrêmement répandue en Suisse, mais qui n'est pas vraie. C'est uniquement ce qui est explicitement interdit qui l'est. La Municipalité a donc parfaitement le droit d'afficher ce qu'elle veut. Qu'elle se fasse critiquer ensuite est une autre question. On confond neutralité et ne pas prendre parti. La neutralité est définie par une convention concernant les droits et les devoirs des puissances et des personnes neutres en cas de guerre sur terre, qui date de 1907 et que la Suisse a ratifiée en 1910. Cette convention concerne les conflits armés dans lesquels le pays neutre pourrait être impliqué. Elle n'interdit même pas le transit de matières pouvant servir à la guerre à travers le pays neutre. C'est dire si la notion de neutralité est restreinte.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

11.3. Interpellation de M. Eric Bays (VL) et consort, intitulée « Quel avenir pour le Spark, projet socio-culturel et sportif pour les jeunes de la place Robin ? » (2025/RI17)

Mme L. Willommet, municipale, indique que la Municipalité a omis de consulter le service de l'urbanisme. Elle communique donc le complément oral suivant : *« Quel bilan la Municipalité tire-t-elle de cette expérience ? La piétonnisation des quatre rues adjacentes à la place Robin a constitué un atout majeur pour accueillir une manifestation d'une telle durée et d'une telle ampleur. Ces espaces sont déjà fortement sollicités en temps normal, et cette pression ira croissant avec l'augmentation attendue de la population du quartier. Il est dès lors positif de constater que les nouvelles dimensions de la place permettront d'absorber ces usages supplémentaires et de faciliter l'organisation d'événements de cette envergure. Le réaménagement de la place Robin, traité de façade à façade, contribuera par ailleurs à renforcer durablement la qualité de cet espace public. »*

M. E. Bays remarque que la Municipalité indique, à la fin de sa réponse, qu'elle intégrera l'évaluation des moyens et ressources à disposition dans le cadre de sa réflexion. Quand interviendra cette réflexion et quand le Conseil pourra-t-il en connaître les résultats ?

Mme L. Willommet, municipale, répond que l'actualité sportive est chargée en ce moment et que le secteur sport est très occupé. Les réflexions continuent, on attend des réponses sur certains points, mais le Conseil sera volontiers tenu au courant.

M. J. Spieldenner remercie la Municipalité pour sa réponse très détaillée. L'exercice a coûté CHF 200'000.-, la Ville n'a versé que CHF 28'000.-, le solde étant cofinancé par des subventions cantonales ou d'autres organismes. Il invite donc la Municipalité à étudier la possibilité de trouver les fonds nécessaires à la reconduction de ce projet l'année prochaine, étant donné les coûts-bénéfices extraordinaires de cette structure.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

11.4. Interpellation de Mme Karine Römer (IND.), intitulée « Collection Planque : quelles conséquences financières et quelle stratégie pour la Ville ? » (2025/RI18)

Mme K. Römer remercie la Municipalité pour sa réponse, qui ne la satisfait pas totalement. Elle exprime des doutes quant au financement du projet, qui repose sur des fonds muséaux et des espoirs de sponsoring futurs, sans stratégie claire au-delà de 2027. Elle s'interroge sur les coûts non pris en compte, comme la conservation, les assurances, l'entretien, la sécurité, et d'autres points qui lui échappent. Est-ce que cela sera couvert ensuite par de l'argent public ? Sur quoi la Municipalité se base-t-elle pour espérer un doublement du nombre d'entrées au musée ? Elle demande des éclaircissements sur la notion de « 1 franc pour 4 ». Enfin, elle exprime une frustration face à la priorité donnée aux grandes institutions, comme le Musée Jenisch, pour lesquelles on arrive toujours à trouver des fonds, au détriment des plus petites associations, locales ou sportives. Elle souhaite une meilleure répartition des fonds à disposition.

M. le Syndic répond que la fondation dispose d'une conservatrice, qui sera à temps partiel au musée. C'est déjà le cas pour la collection Kokoschka ; les deux conservatrices pourront donc partager le même bureau, sans coûts supplémentaires. La question des assurances est la seule charge qui augmente. Ce montant sera financé grâce à un don de près de 6 millions de francs reçu par le musée en 2014 et placé principalement dans des portefeuilles d'actions. Ce fonds est assorti d'un règlement qui permet des prélèvements extraordinaires et participe de façon régulière au développement du musée. Il garantit le financement des assurances sur les cinq ans de la convention. Ce laps de temps nous permettra de trouver des solutions et des soutiens externes pour continuer à financer ces

assurances. L'arrivée de cette collection pose un défi en matière de stockage aussi, mais qui existait déjà indépendamment du Musée Jenisch, puisque d'ici 2029, on ne pourra plus utiliser un de nos espaces de stockage actuels. Le Canton a aussi mis la main à la poche, par l'intermédiaire du fonds d'utilité publique, pour faire revenir cette collection dans le canton. Ce soutien permet d'assurer un certain nombre de frais supplémentaires liés aux expositions. L'augmentation espérée du nombre de visiteurs repose sur l'exposition inaugurale, qui devrait attirer beaucoup de monde. Les recettes sont une goutte d'eau dans l'océan des frais de fonctionnement des musées, mais on peut se réjouir que davantage de gens viennent à Vevey. Cette collection est un atout pour le tourisme, pour l'économie locale, pour la médiation culturelle avec les écoles. Son arrivée dynamise aussi les échanges entre institutions dans le cadre d'expositions à venir. Tout cela participe au rayonnement de notre ville. La notion de « 1 franc pour 4 » s'appuie sur de nombreuses études qui démontrent que si l'investissement culturel ne retourne pas forcément dans les caisses communales, il stimule l'économie locale et le tourisme et rend la ville plus attractive.

Mme S. Dohr n'a pas trouvé d'études qui parlent de cet aspect d'un franc investi pour quatre francs de retombées. Peut-on lui fournir un lien ou un document à ce sujet ?

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

11.5. Interpellation de M. Patrick Bertschy (PLR), intitulée « Plan-Dessus : avec ou sans les commerçants et les habitant(e)s ? » (2025/RI19)

M. P. Bertschy remercie la Municipalité pour sa réponse, qui ne le satisfait pas. Les excuses de la Municipalité sont la moindre des choses après 12 mois d'attente, mais il aurait été plus élégant de rendre visite aux commerçants. Il y voit un manque évident de dialogue. Concernant la 3^e réponse, des habitants ont bien remis une pétition à la Municipalité, mais celle-ci en a reçu une autre aussi, signée par 360 personnes et qui va dans le sens contraire. La confusion règne dans le quartier en matière de circulation, même pour les résidents de longue date, qui ne savent plus où passer. Le parking de la Cour aux marchandises est provisoire. On entame la 3^e année sur les 10 prévues ; à voir ce qu'il en sera par la suite. La Municipalité ne cesse de mettre ce parking d'une centaine de places en avant pour dire qu'elle compense les 500 places supprimées un peu partout en ville. C'est magique, mais surprenant. Pour la question 4, il regrette que la Municipalité n'ait pas soutenu ces commerçants, par exemple via des commandes, ce qui aurait pu leur redonner courage. La réponse à la question 7 laisse entendre qu'une entreprise comme les MVR n'a pas besoin d'une autorisation de la commune pour entreprendre des travaux et que la Municipalité n'était pas au courant. Ce n'est évidemment pas vrai, mais cela démontre un certain manque de contrôle. Enfin, pour la question 8, il encourage la Municipalité à rencontrer les habitants qui, selon eux, n'ont vu aucune amélioration au niveau de la communication depuis l'interpellation. Quelles sont les pistes concrètes que la Municipalité a trouvées pour optimiser le dispositif ?

M. A. Dormond, municipal, rappelle que le Conseil communal insiste depuis de nombreuses années sur la nécessité d'intervenir dans le quartier de Plan-Dessus, longtemps négligé, pour rénover les infrastructures (routes, arbres, etc.). Plusieurs chantiers majeurs sont désormais lancés (rénovation de l'avenue des Crosets, travaux sur la route de l'Esplanade à Corsier, travaux de la gare MVR au bas de l'avenue de Gilamont), ce qui crée une situation complexe. Une rencontre a lieu chaque année avec le MOB et les MVR pour faire un point de situation sur la ligne et sur les travaux à venir. Les travaux étaient reportés d'année en année ; la Municipalité a donc engagé les travaux sur l'avenue des Crosets et quelques semaines ou mois plus tard, les MVR ont annoncé le démarrage des travaux, rendant impossible le report du chantier des Crosets. La situation sera passablement compliquée jusqu'au mois d'avril, mais les travaux sur la route de l'Esplanade devraient se terminer plus tôt que prévu. Des mesures immédiates ont été prises (feux clignotants au carrefour du CAB (jour et nuit) et feu alternant sur l'avenue de Gilamont depuis le 5 décembre). Une séance de coordination a eu lieu entre le BTI, Vevey, l'ASR et les MVR pour travailler en amont afin d'améliorer la coordination des chantiers et anticiper les impacts sur le domaine public. D'autres chantiers ont démarré dans le quartier, qui ont un impact significatif. Mais le projet immobilier à la rue de Fribourg suscite aussi un certain intérêt de la part de la population. Plan-Dessus traverse une période de pleine transformation et tout chantier n'est évidemment pas agréable. La Municipalité a traité la 2^e pétition ce lundi : plus de 60 % des signataires ne résident ni à Vevey ni dans le quartier, contrairement à la pétition de 2022, avec 250 signatures qui proviennent exclusivement du quartier et demandent la piétonnisation de la place Robin, ainsi que des mesures de diminution de la vitesse et de restriction de la circulation. Tous ces éléments-là devront être approfondis, mais la proportion qui se dégage de ces pétitions est assez intéressante. On peut regretter le manque d'information auprès des commerçants, mais ceux-ci ont toujours été invités à participer aux différentes démarches participatives, sans grande réponse de leur part malheureusement. Les 60 places de parc supprimées autour de la place Robin sont compensées par les 109 places du parking de l'avenue Reller, l'ouverture aux macarons habitants d'une partie du parking racheté à la rue de Fribourg, 160 places supplémentaires qui ouvriront au public début 2026 et 56 places à terme (36 places dans le complexe en construction et une vingtaine dans le projet de l'avenue Reller). Comme le prévoit le plan directeur communal, on essaie au maximum de compenser ces pertes en stationnements dans les entrées de quartier. Des dates seront proposées aux pétitionnaires début janvier pour discuter de leurs demandes.

M. P. Chiffelle comprend l'agacement, voire l'exaspération de M. P. Bertschy. On nous oppose une sorte de technocratie kafkaïenne pour justifier le désastre relatif qui se passe dans ce quartier. Quatre acteurs sont concernés : Corsier, le promoteur immobilier, le MVR et la commune. S'agissant du MVR, la décision d'approbation des plans a été notifiée il y a environ 6 mois ; la commune savait donc parfaitement que ces travaux allaient démarrer. Une coordination aurait donc été possible avec la commune voisine, tout comme avec le promoteur, avec qui la commune collabore régulièrement. Il voit dans ce manque de coordination une sorte d'errance de l'administration : chacun travaille dans son coin sans s'occuper de ce qui se passe ailleurs. La Municipalité devra en tirer les leçons, mais ce genre de situation ne se produit heureusement pas souvent.

M. P. Bertschy se dit très heureux d'apprendre que la Municipalité va rencontrer les commerçants. Pour ce qui est des démarches participatives, il a lui-même participé à celle de la place de la Gare. On discute, on fait des propositions, mais dans la réalité on se rend compte qu'elles ne sont tout simplement pas réalisables. Ces démarches se déroulent souvent lorsque les commerces sont ouverts, c'est donc compliqué pour eux d'y participer.

M. J.-D. Légeret remarque que le parking de l'avenue Reller était auparavant affecté à une entreprise. La parcelle a été vendue, on va y construire un bâtiment et les habitants auront besoin d'un parking. Dès lors, il ne pense pas qu'on puisse véritablement parler de compensation.

M. A. Gonthier revient sur le reproche permanent concernant la suppression des places de parc comme cause de la ruine générale de tous les commerces. À Aigle, le syndic, lui-même PLR, contredit cette affirmation. Chacun son avis donc quant au fait que la suppression de places de parc compromet la viabilité des commerces. Les MVR s'appuient sur l'OFT pour justifier leurs choix. Ils ont déposé une demande d'autorisation, sans mentionner de date pour le début du chantier ; une certaine latitude est donc possible. Quelles sont les possibilités pour la Municipalité de participer aux décisions qui sont prises et comment faire en sorte qu'elles respectent un peu plus notre commune en particulier, et les communes en général ? Les MVR devraient être au service des communes, mais il a plutôt l'impression qu'ils se comportent comme s'ils étaient largement au-dessus des communes.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

12. Communications de la Municipalité

Mme G. Kämpf, municipale, revient sur sa communication orale du 4 décembre, par laquelle elle informait le Conseil de l'ouverture d'un hébergement d'urgence à Vevey étant donné que la construction du Panorama revenait en main de la Ville pour un usage civil. Elle se dit fière et très satisfaite d'annoncer que la solution transitoire annoncée prendra forme le lundi 15 décembre : 24 lits sur trois dortoirs hommes et un dortoir femmes, avec des repas chauds le soir, un petit-déjeuner le matin et des sanitaires/douches. Cet espace sera baptisé « Le Lien – Vevey », en référence à sa mission de trait d'union entre les personnes sans abri de l'Est vaudois et les actrices et acteurs sociaux sanitaires de la région. Cet abri sera ouvert tous les jours de 21h00 à 8h30. Le travail se mène conjointement avec le Canton et les partenaires. La Ville assumera les frais de mise à disposition et d'exploitation des locaux. Le montage financier est encore en cours, mais le Canton a déjà confirmé son soutien. La Municipalité salue la réactivité des services de la Ville. Un communiqué officiel sera envoyé ce vendredi.

Mme K. Römer demande pour quelles raisons ouvrir aussi tard le soir, surtout en hiver.

Mme G. Kämpf, municipale, répond que la commune joue un rôle subsidiaire, elle ne se substitue pas aux professionnels. Le personnel travaille sur une période de 12 heures et ce qu'on doit surtout assurer, c'est le non-conflit avec la rentrée des classes le matin, raison pour laquelle la structure ferme à 8h30.

M. G. Gavin ajoute qu'il est d'usage que ces structures ouvrent généralement à 21h00 ou 22h00. Le groupe da. salue cette très bonne nouvelle, mais attend peut-être un soutien des autres communes de la Riviera, parce que Vevey ne doit pas porter cette charge toute seule. De plus en plus de gens se retrouvent à la rue et toutes les communes doivent jouer le jeu.

M. V. Matthys, outre son plein soutien à cette ouverture, souhaite faire part d'une étude réalisée en 2023 par la Haute École de Travail Social de Fribourg, sur mandat du Canton de Vaud. Cette étude, intitulée « Évaluation du dispositif d'hébergement d'urgence dans le canton de Vaud » (<https://www.vd.ch/actualites/communiques-de-presse-de-letat-de-vaud/detail/communiquelcantonpublieuneevaluationportanturhebergementurgenceetconsolidefondispositif1702559002>), est une mine d'informations sur le contexte, le dispositif cantonal, la typologie des bénéficiaires, l'évolution des besoins, le tout accompagné de comparaisons intercantionales. Pour rappel, le Hublot, actuellement fermé, a réalisé 6'085 nuitées en 2024, accueillant 906 personnes, avec 22 lits.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

12.1. Aide humanitaire et en cas de catastrophe. Aide aux pays en voie de développement – Année 2025 (2025/C14)

La parole n'est pas demandée.

12.2. Plan des investissements 2025-2026 (2025/C15)

M. P. Bertschy remercie la Municipalité pour ce document très intéressant et clair. Étant donné l'état du budget de la Ville, il a quelques inquiétudes face aux engagements qui sont prévus et aux millions francs qu'on pourrait dépenser. On sait la difficulté à trouver les financements nécessaires et la charge que ces projets pourraient représenter pour les services sur le plan des ressources humaines. On le voit à Plan-Dessus, un étalement des projets est préférable ; attention donc à ne pas tout démarrer en même temps. Le Conseil devra clairement faire un tri entre ce qui est indispensable, ce qui est souhaitable et ce que l'on aimerait faire. Vevey a trouvé des solutions pour 2026, mais nous devons garder ce plan des investissements à l'esprit.

Mme S. Dohr revient sur la question de la rue J.-J. Rousseau. Des frais ont été engagés cette année et l'année prochaine. Pour 2029, une ligne prévoit 1,1 million de francs à engager. À quoi est-ce que cela correspond ?

M. A. Dormond, municipal, répond que la Municipalité a l'intention de présenter l'année prochaine une demande de crédit pour réaménager cette portion de rue. Une communication sera faite prochainement par rapport à la suite de ce projet resté en pause depuis très longtemps.

M. L. Lavanchy constate que le terrain des Monts-de-Corsier « En Salauroz » a déménagé et changé de nature. Une construction était imaginée par le service Famille, éducation, sport et le projet devient bio-éducatif au bureau de la durabilité. Ce poumon vert pour Vevey va bientôt redevenir lieu de vie puisqu'un montant est prévu en 2026. Peut-on en savoir davantage sur ce projet ?

Mme G. Kämpf, municipale, rappelle que ce terrain se trouve sur le territoire de Corsier, qui avait besoin de savoir si Vevey maintenait ses droits à bâtir sur cette parcelle, ce que la Municipalité a confirmé. Mais cela demande d'avoir un projet constructible, qui doit être mis à l'enquête. Après maintes péripéties administratives, la Municipalité a souhaité avancer avec la partie agricole du projet, avec une micro-ferme qui pourra accueillir enfants, jeunes et moins jeunes, pour se sensibiliser à la production alimentaire et au cycle de la nature. C'est pour notre territoire urbain hautement densifié l'occasion d'avoir un espace pour ces pratiques écologiques.

M. E. Bays s'interroge sur le crédit d'étude pour le réaménagement de la place Robin. Sachant que le Conseil a déjà accordé un crédit d'étude de CHF 572'000.-, jusqu'où va-t-on aller avec ces dépenses pour la place Robin, dont le réaménagement est budgétisé à CHF 5'100'000.-. Ce montant est gigantesque par rapport au projet de base.

M. A. Dormond, municipal, répond que cet espace est la 2^e plus grande place publique de Vevey après celle du Marché ; c'est le cœur de Plan-Dessus. Cette place est très vieillissante, il y a énormément d'infrastructures à rénover. Le coût est important, mais ce réaménagement bénéficiera à beaucoup de monde, jeunes comme moins jeunes.

M. E. Bays remarque que le réaménagement était budgétisé à CHF 2'700'000.-. On passe à CHF 5'100'000.-, soit le double. Il y a déjà eu un crédit d'étude de CHF 572'000.- et l'on veut encore rajouter quelque chose. C'est trop, la commune n'en a pas les moyens.

M. A. Dormond, municipal, rappelle que les montants engagés jusqu'à présent concernaient les démarches participatives, les pré-études, l'organisation du mandat d'étude parallèle. Aujourd'hui, d'autres étapes sont à franchir, comme le crédit d'étude et le crédit d'ouvrage. On avance par étape et le crédit d'étude permettra de connaître le détail des éléments financiers.

Mme S. Dohr espère que les ateliers participatifs ne se dérouleront pas à des heures où les gens travaillent et que la Municipalité prendra le temps d'aller vers les gens, les associations, toutes celles et ceux qui font vivre cette place.

M. A. Dormond, municipal, répond que chaque projet demande une démarche participative différente. Les dispositifs sont réadaptés au fur et à mesure. On couple aussi cela avec des questionnaires en ligne pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer. Réussir à capter le 100% du public n'est pas possible, mais on essaie autant que faire se peut de rassembler le maximum d'informations.

M. S. Molliat remarque que la Fête multiculturelle, qui se déroule à la place Robin depuis 24 ans, a été totalement oubliée dans l'avant-projet. Il se demande si les gens qui travaillent sur ce dossier se rendent compte de l'importance de cette fête et des infrastructures nécessaires à son organisation. C'est pourquoi la Fête multiculturelle souhaite participer étroitement à l'élaboration du projet.

Mme la Présidente rappelle que nous parlons du plan des investissements 2025-2026 et pas du projet de réaménagement de la place Robin.

M. A. Dormond, municipal, répond que ces données (dimensions, nombre de stands, etc.) ont été fournies à tous les concurrents, qui ont dû démontrer que leur projet avait la capacité d'accueillir les infrastructures nécessaires à la Fête multiculturelle. On doit maintenant entrer dans la phase d'avant-projet. C'est à ce moment-là que l'ensemble des partenaires, dont la Fête multiculturelle, seront associés au développement du projet.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

13. Interpellations, motions, postulats, projets de règlement

13.1. Interpellation de M. Alain Gonthier (da.), intitulée « Les obscurs coûts d'une transparence limitée »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, a été distribué avec les documents de la séance.

M. A. Gonthier ajoute deux questions à son interpellation. Il précise être ouvert à une réponse orale.

- Quelles sont les leçons que la Municipalité tire de ces désaveux par la CDAP ? Va-t-elle modifier sa pratique dans le sens de réponses plus ouvertes et plus conformes à l'esprit de la loi ?
- Les délais de réponse sont assez systématiquement au-delà de ce qui est prévu légalement. On peut en conclure, si l'on écarte la mauvaise volonté, qu'il est parfois difficile de réunir les informations demandées. La Municipalité a-t-elle identifié les problèmes ? Va-t-elle prendre des mesures pour pouvoir se conformer à la loi sans surcharger l'administration ?

Mme G. Kämpf, municipale, répond de la manière suivante aux questions posées :

Combien de demandes de LInfo la commune a-t-elle reçues en 2024 respectivement en 2025 ? 12 en 2024, 25 en 2025.

À combien a-t-elle répondu ? Entièrement positivement : 21, partiellement (caviardage) : 12, négativement : 5

Combien de recours ont-ils été déposés contre les décisions de la municipalité ? 8

Quel est le coût de ces procédures en termes de frais d'avocat-e ? CHF 26'867.- en 2025. Cela concerne une minorité de dossiers qui prennent plus de temps à traiter. Ce montant peut impressionner, mais on a préféré renforcer le service par un mandat externe, sachant que la pratique est en plein développement et que les avocats ont des compétences spécifiques selon les domaines. Mais il n'est pas exclu à terme, selon un comparatif des dépenses et de ce que cela rapporte, de renforcer le service à l'interne.

Quelles sont les leçons que la Municipalité tire de ces désaveux par la CDAP ? Va-t-elle modifier sa pratique dans le sens de réponses plus ouvertes et plus conformes à l'esprit de la loi ? La transparence et la mise à disposition des informations demandées est la règle. L'application de la loi sur l'information, tout en respectant la loi sur la protection des données, implique chaque fois des pesées d'intérêt. Les décisions de la CDAP alimentent les pratiques. Depuis environ une année, l'administration traite un plus grand nombre de demandes. Elle fait appel à un soutien externe spécialisé et le service participe à des plateformes d'échanges de bonnes pratiques intercommunales. Tout cela permet de tirer des enseignements utiles pour développer cet axe du programme de législature. Cette volonté de la Municipalité a néanmoins des incidences sur le travail des services. Nous travaillons sur les processus d'organisation, de classement, de communication pour satisfaire le besoin de transparence et d'information. Plus nous serons proactifs dans la communication et la mise à disposition d'information, moins on aura de demandes à traiter.

Les délais de réponse sont assez systématiquement au-delà de ce qui est prévu légalement. On peut en conclure, si l'on écarte la mauvaise volonté, qu'il est parfois difficile de réunir les informations demandées. La Municipalité a-t-elle identifié les problèmes ? Va-t-elle prendre des mesures pour pouvoir se conformer à la loi sans surcharger l'administration ? Le délai de 15 jours est très court : les demandes sont portées à la connaissance de la Municipalité, qui siège une fois par semaine. Puis le secteur juridique rassemble les éléments auprès des différents services, vérifie leur conformité et procède si nécessaire au caviardage avant de transmettre les informations par courrier municipal, envoyé par voie postale. Lorsque les demandes concernent des tiers, ceux-ci doivent être interpellés et peuvent s'opposer dans les 10 jours à la transmission des éléments les concernant. Si cette procédure n'est pas respectée, cela ouvre aussi potentiellement alors un recours de la partie tierce. Les outils informatiques et l'évolution de la culture de travail – à savoir que ce que produit l'administration peut potentiellement se retrouver dans la sphère publique, y compris les réseaux sociaux – permettront avec le temps de répondre de manière plus fluide. Pour décharger l'administration, elle invite les membres du Conseil communal à passer par les commissions de gestion et des finances, qui peuvent obtenir beaucoup d'informations sans devoir recourir à la LInfo.

M. A. Gonthier constate que le passage par un avocat n'est donc pas systématique. Mais perdre quatre des cinq procédures devant la CDAP n'est quand même pas un bilan extrêmement brillant. Est-ce la faute de l'avocat ou de la position du mandataire, donc de la Municipalité ? Pourquoi passer par un avocat pour recueillir de l'information ? Un documentaliste à l'interne ne serait-il pas plus efficace qu'un avocat dans certains cas ? Reste

évidemment le problème de caviarder, de ne pas diffuser des informations sensibles et soumises à des intérêts prépondérants, mais les procédures actuelles de classement et de digitalisation de l'information devraient faciliter les choses. Or, le système informatique actuel de la commune ne semble pas rendre les choses si simples que cela. Quel est le problème et quelle amélioration apporter ?

Mme G. Kämpf, municipale, confirme que si la commune mandate un avocat, ce n'est pas pour effectuer des recherches dans la documentation interne, mais pour traiter la masse de documentation et décharger le service, qui doit continuer à gérer ses tâches quotidiennes. On lui confie aussi tout ce qui est juridique en cas de recours. La gestion électronique des documents est en cours, cela aura clairement un impact positif, mais d'autres outils sont à développer et optimiser.

M. A. Gonthier ne se dit pas entièrement satisfait de la réponse, ayant malgré tout l'impression d'un petit frein, mais verra ce qu'il en est dans la pratique ces prochains mois et ces prochaines années.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

13.2. Interpellation de M. Florian Girardoz (PLR), intitulée « Nul n'est censé ignorer la loi. Encore faut-il pouvoir y accéder »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, a été distribué avec les documents de la séance.

Conformément à la demande de l'interpellateur, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

13.3. Postulat de M. Florian Girardoz (PLR), intitulé « Les VMCV à l'écoute des citoyens et citoyennes »

Le texte de ce postulat a été distribué avec les documents de la séance.

M. V. Imhof, municipal, indique que l'arrêt d'un véhicule de transport public (bus ou trolleybus) sur un service concessionné ne peut légalement et techniquement être effectué que sur un arrêt officiel. Plusieurs dispositions légales et exigences techniques l'imposent. Le cadre légal du transport public définit les arrêts comme des installations officielles. La Loi sur le transport de voyageurs (LTV) prévoit que l'exploitation doit se faire selon la concession fédérale comprenant un tracé, des horaires et des points d'arrêt officiels. Chaque nouvel arrêt fait l'objet d'une procédure d'approbation officielle sous l'égide de l'OFT. Un arrêt non déclaré ou non approuvé n'est donc pas un point de desserte reconnu et ne peut pas être utilisé pour la montée ou la descente des voyageurs. Les arrêts officiels doivent répondre à des normes d'accessibilité strictes. Selon la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) ainsi que son ordonnance d'application, les arrêts doivent être aménagés pour garantir un accès « sans obstacles ». L'OETHand (ordonnance DETEC) fixe les exigences techniques détaillées auxquelles doit répondre chaque arrêt. La responsabilité des arrêts incombe aux cantons et communes. Les arrêts sont des infrastructures publiques dont l'aménagement, la mise en conformité et l'accessibilité relèvent des propriétaires de la route, soit les cantons et les communes. Les entreprises de transport, elles, sont responsables de la conformité des véhicules, mais ne peuvent pas créer ou utiliser un arrêt qui n'a pas été validé et sécurisé par les autorités. Les règles de circulation routière interdisent l'arrêt ou le stationnement là où la visibilité n'est pas suffisante, où la signalisation l'interdit, ou alors lorsque l'arrêt gêne la circulation. Les arrêts officiels sont précisément étudiés pour garantir la sécurité des voyageurs, du conducteur et des autres usagers de la route. S'arrêter ailleurs qu'à un arrêt officiel exposerait les voyageurs à des risques importants (chute, absence de trottoir, trafic en mouvement), et engagerait la responsabilité pénale et civile tant du conducteur que de l'entreprise. Avec ces réponses, il invite le Conseil à refuser ce postulat, pour toutes les raisons qu'il vient de citer.

M. B. Schobinger invite le postulant à retirer son texte ou à le transformer en interpellation. Outre les informations légales, des contingences existent au niveau de l'horaire. Si une dizaine de personnes veulent s'arrêter entre deux arrêts officiels, on va perdre beaucoup de temps. Cela demande donc des bus, des chauffeurs supplémentaires, avec les coûts et les problèmes qui en découlent. Les trajets seront moins rapides, rendant le bus moins attractif, ce qui n'est évidemment pas souhaitable. D'autre part, peu d'endroits permettent aux bus de s'arrêter au milieu de la chaussée sans gêner la circulation.

Mme C. Gigon s'étonne de cette réponse, parce qu'un système PubliCar existe dans les régions décentralisées, qui permet de réserver son voyage. La demande du postulat est intéressante parce qu'elle cible les horaires du soir et de la nuit, lorsque s'arrêter à 500 mètres de chez soi peut être problématique. Cela vaudrait la peine de se pencher davantage sur cette question.

M. F. Girardoz remercie le municipal pour ses réponses. Il revient sur le fait que les arrêts de bus ne doivent pas gêner la circulation. On a déjà plusieurs arrêts de bus bloquants à Vevey ; on n'est donc pas à un près. Ne réfléchissons pas uniquement sur le plan veveysan et de la ligne 201. D'autres lignes VMCV sur les hauts de la commune ou dans d'autres communes ont des arrêts qui ne sont pas espacés de quelques dizaines, mais de centaines de mètres, voire beaucoup plus. Il faudra définir des zones sur lesquelles ce projet serait envisageable ou non. Sa demande ne concerne que le soir, à une période où la circulation est moins dense. Évidemment que si 10 personnes veulent descendre entre deux arrêts, peut-être qu'on pourrait regrouper les arrêts sans ajouter trop de temps au trajet, qui serait de toute manière rattrapé sur la suite de la course étant donné que moins de personnes voyagent la nuit.

M. M. Bertholet ajoute que d'autres projets du même type existent déjà en Suisse. Cela vaudrait donc la peine de renvoyer ce postulat à une commission de prise en considération, pour avoir le temps de réfléchir à la question.

M. P. Chiffelle constate que le municipal a parfaitement relayé la réponse fournie par la direction des VMCV. Il comprend les préoccupations exprimées, mais il faut admettre la réalité, à savoir que la loi fédérale interdit tout simplement ce genre de choses. On ne va donc pas perdre du temps dans une commission pour discuter de quelque chose qui n'est de toute manière pas réalisable.

Mme E. Lopez trouve la proposition du postulat intéressante. Certes, des restrictions légales empêchent de transposer exactement ce que demande le postulat, mais d'autres communes, notamment Renens ou Lausanne sauf erreur, ont mis en place des offres de transports publics flexibles. Cela vaudrait donc la peine qu'une commission en discute, pour voir s'il s'agit d'une offre alternative, comment cela s'est fait, etc.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair quant à la prise en considération du postulat et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport. Le comptage des voix montre que le Conseil refuse cette possibilité par 22 non, 18 oui, 7 abstentions. Étant donné qu'un cinquième au moins des membres présents soutient le renvoi de ce postulat à une commission de prise en considération, celui-ci est en revanche renvoyé à une commission dont la nomination sera portée à l'ordre du jour de la séance du 5 février 2026.

13.4. Interpellation de M. Patrick Bertschy (PLR), intitulée « Un point de la situation actuelle et future est nécessaire »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, a été distribué avec les documents de la séance.

Conformément à la demande de l'interpellateur, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

14. Questions, vœux, propositions individuelles

Mme la Présidente souhaite un très joyeux anniversaire à l'huissière du Conseil communal et la remercie de sa présence.

Mme L. Willommet, municipale, revient sur l'actualité sportive du moment à Vevey. Pour ce qui est du Vevey-Sports, elle invite le Conseil à lire l'article paru dernièrement dans le Riviera-Chablais. Tout y est et suffit à donner une bonne idée de la situation. Pour ce qui est du basket, certaines communications devront attendre une décision formelle de la Municipalité, mais elle peut déjà transmettre certains éléments. Que des clubs prennent des jeunes en otage, les fassent transférer, doublent, triplent des cotisations, puis décident d'un jour à l'autre de revenir en arrière, de changer les entraîneurs, avec des menaces, du harcèlement, est inacceptable et quelque peu surréaliste. On ne peut pas traiter des enfants comme des pions. Il est inacceptable que des enfants et leurs familles fassent les frais d'une gestion financière défailante, alors que la séparation des comptes entre mouvement junior et élite devrait être une évidence. Le sport associatif n'est pas un terrain de jeu pour des guerres d'égo. Rappeler ces principes et faire ces constats n'est jamais très agréable, encore moins lors d'assemblées générales parfois tumultueuses, mais il est important de prendre un peu de recul pour mesurer à quel point ces pratiques sont inadmissibles et éloignées des valeurs que nous défendons à Vevey. La Municipalité ne peut donc que se réjouir du choix de certaines personnes de s'engager pour les jeunes et l'avenir du basket veveysan. L'assemblée constitutive du nouveau Vevey Basket a soulagé des dizaines de parents. Les décisions municipales seront communiquées au Conseil communal, mais elle ne peut qu'appeler l'ensemble des dirigeants sportifs à prendre leurs responsabilités, à se souvenir de la raison pour laquelle ils s'engagent : offrir aux jeunes un cadre sûr, sain et respectueux. Même si certains ont d'autres motivations, on peut s'entendre sur un point : on ne construit pas une élite sans des bases saines et solides.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève la séance du 11 décembre 2025 à 21h05 en souhaitant à toutes et tous de très belles Fêtes de fin d'année. La séance est suivie d'une verrée au Village de Noël de la place Scanavin.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Marion Houriet
Présidente



Carole Dind
Secrétaire



Annexes (2) : - Présentation budget communal 2026
- Postulat « Les VMCV à l'écoute des citoyens et citoyennes » - Références légales

Informations de connexion pour l'accès réservé aux conseillers communaux à la salle du Conseil communal :
SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil_Communal
Mot de passe (WPA2) : Conseil1116

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS - PREAMBULE

50 amendements déposés, répartis en 3 types distincts :

- **Technique** = Amendements déposés par la Municipalité
 - Divers ajustements en lien avec des informations reçues après dépôt du budget: Participation obligatoire au déficit des transports publics (VMCV), adaptation assurance collection suite appel d'offre
 - Ajustements de certains postes d'amortissement en lien avec adaptation mise en exploitation prévue
 - Ajustements de postes budgétaires en lien avec diverses corrections

Ces amendements ne devraient pas déboucher sur une ouverture de débat.

- **MUN** = Amendements déposés par la Municipalité
 - Annoncé lors de la présentation du budget à la COFI, des ajustements ont été cherché par la municipalité pour améliorer le résultat prévisionnel.
 - Certains amendements déposés par la Municipalité servent également de contrepropositions à des amendements proposés par la COFI, soit de modifications de leur propre budget pour les raisons précédemment évoquées.

Ces amendements, acceptés par la COFI, permettent d'aboutir à une position commune, voire à un consensus.

Il n'y a pas d'amendements COFI non soutenus par la Municipalité. En effet, suite aux contrepropositions d'amendement de la Municipalité, l'ensemble des amendements de la COFI ont soit été traités par des amendements proposés par la Municipalité ou ont été retirés.

- **CC** = Amendements déposés par les partis
 - 4 amendements concernent le Service de la culture et constituent des sous-amendements par rapport aux amendements de la Municipalité
 - 1 amendement concerne le Service bâtiments, gérance et énergie

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

| Compte | Libellé | Remarques |
|-------------|-------------------------------|-----------|
| 141.3099.02 | Charges diverses de personnel | |

| Budget | | Amendements | | TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|---------|---------|-------------|---------|------|-----------------|-----|------------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTION |
| 150'000 | | - 5'000 | | MUN | 12 | 0 | 0 |

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

| Compte | Libellé | Remarques |
|----------|---|-----------|
| 182.3653 | Soutiens pour le développement économique | |

| Budget | | Amendements | | TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|---------|---------|-------------|---------|------|-----------------|-----|------------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTION |
| 50'000 | | - 5'000 | | MUN | 12 | 0 | 0 |

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

| Compte | Libellé | Remarques |
|-------------|---------------------------------|-----------|
| 182.3658.08 | Animations attractives des rues | |

| Budget | | Amendements | | TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|---------|---------|-------------|---------|------|-----------------|-----|------------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTION |
| 25'000 | | - 5'000 | | MUN | 10 | 2 | 0 |

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

| Compte | Libellé | Remarques |
|-------------|---------------------------|---|
| 190.3151.02 | Maintenance des logiciels | Licences multiserveurs pour M-Files (-15'000) et maintenance logiciel de GED (+5'000) |

| Budget | | Amendements | | TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|---------|---------|-------------|---------|------|-----------------|-----|------------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTION |
| 433'800 | | - 10'000 | | MUN | 12 | 0 | 0 |

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

| Compte | Libellé | Remarques |
|----------|--|---|
| 190.3185 | Honoraires, études et frais d'expertises | Participation au projet iGov Portal de l'AVRIC et de l'UCV (-30'000) et évolution et développement solution GED M-Files (-22'000) |

| Budget | | Amendements | | TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|---------|---------|-------------|---------|------|-----------------|-----|------------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTION |
| 172'000 | | - 52'000 | | MUN | 12 | 0 | 0 |

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

| Compte | Libellé | Remarques |
|----------|--|-----------|
| 200.3210 | Intérêts débiteurs s/emprunts court term | |

| Budget | | Amendements | | TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|---------|---------|-------------|---------|------|-----------------|-----|------------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTION |
| 770'000 | | - 200'000 | | MUN | 12 | 0 | 0 |

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

| Compte | Libellé | Remarques |
|--------------|---|-----------|
| 200.3223.100 | Intérêts des emprunts à moyen et à long terme | |

| Budget | | Amendements | | TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|---------|---------|-------------|---------|------|-----------------|-----|------------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTION |
| 420'000 | | - 120'000 | | MUN | 12 | 0 | 0 |

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

| Compte | Libellé | Budget | | Amendements | |
|-------------|--------------------------------|---------|---------|-------------|---------|
| | | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 200.3223.19 | BVG, 2025-2028, 0.460%, 5 mio | 0 | | 23'000 | |
| 200.3223.20 | BVG, 2025-2028, 0.460%, 15 mio | 0 | | 69'000 | |
| 200.3223.21 | BVG, 2025-2028, 0.460%, 5 mio | 0 | | 23'000 | |

| TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|------|-----------------|-----|------------|
| | OUI | NON | ABSTENTION |
| MUN | 12 | 0 | 0 |

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

| Compte | Libellé |
|----------|--|
| 300.3185 | Honoraires, études et frais d'expertises |

| Budget | | Amendements | | TYPE | Parti |
|---------|---------|-------------|---------|------|-------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | |
| 299'000 | | - 21'000 | | CC | PS |

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

| Compte | Libellé | Remarques |
|----------|---|---|
| 351.3142 | Entretien du réseau routier (mesures de mobilité) | Signalétique dynamique des parking : fera l'objet d'un préavis d'investissement |

| Budget | | Amendements | | TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|---------|---------|-------------|---------|------|-----------------|-----|------------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTION |
| 75'000 | | - 50'000 | | MUN | 12 | 0 | 0 |

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

| Compte | Libellé | Remarques |
|----------|--|--|
| 351.3185 | Honoraires, études et frais d'expertises | Réaménagement Rue Aimé Steinlen et Gustave Coindet : sera traité par compte d'attente (investissement) |

| Budget | | Amendements | | TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|---------|---------|-------------|---------|------|-----------------|-----|------------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTION |
| 263'600 | | - 50'000 | | MUN | 11 | 0 | 1 |

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

| Compte | Libellé | Remarques |
|----------|--|------------------------|
| 351.3517 | Participation déficit transports publics | Selon budget 2026 VMCV |

| Budget | | Amendements | | TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|-----------|---------|-------------|---------|-----------|-----------------|-----|------------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTION |
| 6'865'000 | | 148'100 | | Technique | 12 | 0 | 0 |

Le résultat du vote de la COFI n'a pas été noté dans le tableau annexe au rapport de la COFI.

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

| Compte | Libellé | Remarques |
|----------|----------------------------|--|
| 351.4272 | Anticipations immobilières | Nouvelle estimation (fourchette haute) |

| Budget | | Amendements | | TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|---------|---------|-------------|---------|------|-----------------|-----|------------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTION |
| | 257'000 | | 43'000 | MUN | 12 | 0 | 0 |

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

| Compte | Libellé | Remarques |
|-------------|--|--|
| 420.3311.60 | Amort. études prélim., image dir. & MEP Réam. interface gare | Adaptation mise en exploitation prévue |

| Budget | | Amendements | | TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|---------|---------|-------------|---------|-----------|-----------------|-----|------------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTION |
| 30'900 | | - 30'900 | | Technique | 12 | 0 | 0 |

Le résultat du vote de la COFI n'a pas été noté dans le tableau annexe au rapport de la COFI.

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

| Compte | Libellé | Remarques |
|-------------|--|--|
| 420.3311.61 | Amort. Démar. parti., amén. temp., MEP - Réamén. Place Robin | Adaptation mise en exploitation prévue |

| Budget | | Amendements | | TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|---------|---------|-------------|---------|-----------|-----------------|-----|------------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTION |
| 38'400 | | - 38'400 | | Technique | 12 | 0 | 0 |

Le résultat du vote de la COFI n'a pas été noté dans le tableau annexe au rapport de la COFI.

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

| Compte | Libellé | Remarques |
|-------------|--|--|
| 420.3311.65 | Amort. Constr. terminus à la piscine de Vevey-Corseaux-Plage | Adaptation mise en exploitation prévue |

| Budget | | Amendements | | TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|---------|---------|-------------|---------|-----------|-----------------|-----|------------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTION |
| 3'800 | | - 900 | | Technique | 12 | 0 | 0 |

Le résultat du vote de la COFI n'a pas été noté dans le tableau annexe au rapport de la COFI.

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

| Compte | Libellé | Remarques |
|-------------|---|---|
| 430.3312.03 | Amort. réalisation du projet des jeux d'eau du Jardin Doret | Nouveau compte - Lié avec P30/2025 adopté le 02.10.2025 |

| Budget | | Amendements | | TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|---------|---------|-------------|---------|-----------|-----------------|-----|------------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTION |
| 0 | | 78'200 | | Technique | 12 | 0 | 0 |

Le résultat du vote de la COFI n'a pas été noté dans le tableau annexe au rapport de la COFI.

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

| Compte | Libellé | Remarques |
|-------------|------------------------|---|
| 506.4362.01 | Remboursement de frais | En compensation de subvention cpte 506.3663 |

| Budget | | Amendements | | TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|---------|---------|-------------|---------|------|-----------------|-----|------------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTION |
| | 0 | | 20'000 | MUN | 12 | 0 | 0 |

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

| Compte | Libellé | Remarques | Budget | | Amendements | |
|----------|---------------------------------------|--|---------|---------|-------------|---------|
| | | | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 570.3111 | Achats mobilier, machines et matériel | CROSP - Amortissement équipement Verger 10 | 0 | | 10'000 | |
| 570.4522 | Participation des autres communes | En lien avec amendement compte 570.3111 | | 172'200 | | 22'800 |

| TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|-----------|-----------------|-----|------------|
| | OUI | NON | ABSTENTION |
| Technique | 12 | 0 | 0 |

Le résultat du vote de la COFI n'a pas été noté dans le tableau annexe au rapport de la COFI.

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

| Compte | Libellé | Remarques | Budget | | Amendements | |
|-------------|---|---|------------|-----------|-------------|----------|
| | | | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 58XXX.3131 | Achats de produits alimentaires | Ajustement | 714'300 | | - 51'100 | |
| 58XXX.4525 | Contribution du Réseau Vevey | En lien avec amendement compte 58XXX.3131 | | 8'535'800 | | - 51'100 |
| 585.3655.01 | Contrib. structures accueil collectives | En lien avec amendement compte 58XXX.3131 | 10'327'900 | | - 51'100 | |

| TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|------|-----------------|-----|------------|
| | OUI | NON | ABSTENTION |
| MUN | 12 | 0 | 0 |

Détail des amendements au slide suivant

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

| N° | Page | Compte | Libellé | Remarques | Budget | Budget | Amendements | Amendements |
|----|------|--------------|---|---|---------------|--------------|--------------------|-------------------|
| | | | | | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 24 | 93 | 58101.3131 | Achats de produits alimentaires | Ajustement | 129'600.00 | 0.00 | -10'900.00 | |
| 24 | 95 | 58101.4525 | Contribution du Réseau Vevey | En lien avec amendement compte 58101.3131 | 0.00 | 1'779'600.00 | | -10'900.00 |
| 24 | 125 | 585.3655.01 | Contrib. structures accueil collectives | En lien avec amendement compte 58101.3131 | 10'327'900.00 | 0.00 | -10'900.00 | |
| 24 | 96 | 58102.3131 | Achats de produits alimentaires | Ajustement | 65'400.00 | 0.00 | -6'600.00 | |
| 24 | 97 | 58102.4525 | Contribution du Réseau Vevey | En lien avec amendement compte 58102.3131 | 0.00 | 955'200.00 | | -6'600.00 |
| 24 | 125 | 585.3655.01 | Contrib. structures accueil collectives | En lien avec amendement compte 58102.3131 | 10'327'900.00 | 0.00 | -6'600.00 | |
| 24 | 98 | 58103.3131 | Achats de produits alimentaires | Ajustement | 93'700.00 | 0.00 | -500.00 | |
| 24 | 99 | 58103.4525 | Contribution du Réseau Vevey | En lien avec amendement compte 58103.3131 | 0.00 | 1'490'700.00 | | -500.00 |
| 24 | 125 | 585.3655.01 | Contrib. structures accueil collectives | En lien avec amendement compte 58103.3131 | 10'327'900.00 | 0.00 | -500.00 | |
| 24 | 100 | 58104.3131 | Achats de produits alimentaires | Ajustement | 121'300.00 | 0.00 | -17'300.00 | |
| 24 | 101 | 58104.4525 | Contribution du Réseau Vevey | En lien avec amendement compte 58104.3131 | 0.00 | 1'416'000.00 | | -17'300.00 |
| 24 | 125 | 585.3655.01 | Contrib. structures accueil collectives | En lien avec amendement compte 58104.3131 | 10'327'900.00 | 0.00 | -17'300.00 | |
| 24 | 102 | 58201.3131 | Achats de produits alimentaires | Ajustement | 25'800.00 | 0.00 | -2'100.00 | |
| 24 | 103 | 58201.4525 | Contribution du Réseau Vevey | En lien avec amendement compte 58201.3131 | 0.00 | 259'800.00 | | -2'100.00 |
| 24 | 125 | 585.3655.01 | Contrib. structures accueil collectives | En lien avec amendement compte 58201.3131 | 10'327'900.00 | 0.00 | -2'100.00 | |
| 24 | 104 | 58202.3131 | Achats de produits alimentaires | Ajustement | 25'300.00 | 0.00 | -2'500.00 | |
| 24 | 105 | 58202.4525 | Contribution du Réseau Vevey | En lien avec amendement compte 58202.3131 | 0.00 | 174'400.00 | | -2'500.00 |
| 24 | 125 | 585.3655.01 | Contrib. structures accueil collectives | En lien avec amendement compte 58202.3131 | 10'327'900.00 | 0.00 | -2'500.00 | |
| 24 | 106 | 58203.3131 | Achats de produits alimentaires | Ajustement | 30'300.00 | 0.00 | -200.00 | |
| 24 | 107 | 58203.4525 | Contribution du Réseau Vevey | En lien avec amendement compte 58203.3131 | 0.00 | 360'700.00 | | -200.00 |
| 24 | 125 | 585.3655.01 | Contrib. structures accueil collectives | En lien avec amendement compte 58203.3131 | 10'327'900.00 | 0.00 | -200.00 | |
| 24 | 108 | 58204.3131 | Achats de produits alimentaires | Ajustement | 24'500.00 | 0.00 | -3'500.00 | |
| 24 | 109 | 58204.4525 | Contribution du Réseau Vevey | En lien avec amendement compte 58204.3131 | 0.00 | 347'300.00 | | -3'500.00 |
| 24 | 125 | 585.3655.01 | Contrib. structures accueil collectives | En lien avec amendement compte 58204.3131 | 10'327'900.00 | 0.00 | -3'500.00 | |
| 24 | 112 | 58206.3131 | Achats de produits alimentaires | Ajustement | 58'700.00 | 0.00 | -2'500.00 | |
| 24 | 113 | 58206.4525 | Contribution du Réseau Vevey | En lien avec amendement compte 58206.3131 | 0.00 | 470'200.00 | | -2'500.00 |
| 24 | 125 | 585.3655.01 | Contrib. structures accueil collectives | En lien avec amendement compte 58206.3131 | 10'327'900.00 | 0.00 | -2'500.00 | |
| 24 | 114 | 58207.3131 | Achats de produits alimentaires | Ajustement | 54'300.00 | 0.00 | -3'400.00 | |
| 24 | 115 | 58207.4525 | Contribution du Réseau Vevey | En lien avec amendement compte 58207.3131 | 0.00 | 457'600.00 | | -3'400.00 |
| 24 | 125 | 585.3655.01 | Contrib. structures accueil collectives | En lien avec amendement compte 58207.3131 | 10'327'900.00 | 0.00 | -3'400.00 | |
| 24 | 120 | 58210.3131 | Achats de produits alimentaires | Ajustement | 61'800.00 | 0.00 | -7'000.00 | |
| 24 | 121 | 58210.4525 | Contribution du Réseau Vevey | En lien avec amendement compte 58210.3131 | 0.00 | 590'300.00 | | -7'000.00 |
| 24 | 125 | 585.3655.01 | Contrib. structures accueil collectives | En lien avec amendement compte 58210.3131 | 10'327'900.00 | 0.00 | -7'000.00 | |
| 24 | 122 | 58211.3131 | Achats de produits alimentaires | Ajustement | 23'600.00 | 0.00 | 5'400.00 | |
| 24 | 123 | 58211.4525 | Contribution du Réseau Vevey | En lien avec amendement compte 58211.3131 | 0.00 | 234'000.00 | | 5'400.00 |
| 24 | 125 | 585.3655.01 | Contrib. structures accueil collectives | En lien avec amendement compte 58211.3131 | 10'327'900.00 | 0.00 | 5'400.00 | |
| | | Total | | | | | -102'200.00 | -51'100.00 |

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

| Compte | Libellé | Remarques |
|----------|-----------------------------------|-----------------------|
| 600.3521 | Part. au coût de Sécurité Riviera | Selon budget 2026 ASR |

| Budget | | Amendements | | TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|-----------|---------|-------------|---------|-----------|-----------------|-----|------------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTION |
| 4'548'400 | | 117'800 | | Technique | 12 | 0 | 0 |

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

| Compte | Libellé | Remarques |
|----------|---------------------------------|------------------------------|
| 600.3659 | Subventions, dons, frais divers | Manifestation du 31 décembre |

| Budget | | Amendements | | TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|---------|---------|-------------|---------|-----------|-----------------|-----|------------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTION |
| 10'000 | | - 10'000 | | Technique | 12 | 0 | 0 |

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

| Compte | Libellé | Remarques |
|----------|--|-----------|
| 740.3655 | Part. à des actions sociales spécifiques | |

| Budget | | Amendements | | TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|---------|---------|-------------|---------|-----------|-----------------|-----|------------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTION |
| 118'900 | | - 20'000 | | Technique | 12 | 0 | 0 |

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

| Compte | Libellé | Remarques |
|-------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| 751.3665.02 | Aide aux chômeurs en fin de droit | A double, cf compte 740.3655.04 |

| Budget | | Amendements | | TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|---------|---------|-------------|---------|-----------|-----------------|-----|------------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTION |
| 26'000 | | - 26'000 | | Technique | 12 | 0 | 0 |

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

| Compte | Libellé | Remarques |
|----------|---|-----------|
| 810.3111 | Achats mobilier, machines et équip.techniques de bureau | |

| Budget | | Amendements | | TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|---------|---------|-------------|---------|------|-----------------|-----|------------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTION |
| 10'000 | | - 3'000 | | MUN | 12 | 0 | 0 |

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

Sous-amendement proposé par CC (PS) : maintien de la ligne budgétaire selon préavis déposé

| Compte | Libellé | Remarques |
|----------|---|-----------------|
| 814.3653 | Aides et subv. à manifestations cultur. | Sous-amendement |

| Budget | | Amendements | | TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|---------|---------|-------------|---------|------|-----------------|-----|------------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTION |
| 134'500 | | - 21'000 | | MUN | 8 | 3 | 1 |

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

A

| Compte | Libellé | Remarques |
|-------------|-----------------------------|-----------------|
| 814.3653.64 | Association Autour du Monde | Sous-amendement |

| Budget | | Amendements | | TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|---------|---------|-------------|---------|------|-----------------|-----|------------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTION |
| 20'000 | | 6'000 | | MUN | 10 | 0 | 2 |

B

| Compte | Libellé | Remarques |
|-------------|-----------------------------|--|
| 814.3653.64 | Association Autour du Monde | Sous-amendement par rapport à celui de la Municipalité |

| Budget | | Amendements | | TYPE | Parti |
|---------|---------|-------------|---------|------|-------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | |
| 20'000 | | 10'000 | | CC | DA |

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

| Compte | Libellé | Remarques |
|-------------|-------------------|-----------------|
| 814.3653.67 | Association VIFFF | Sous-amendement |

| Budget | | Amendements | | TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|---------|---------|-------------|---------|------|-----------------|-----|------------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTION |
| 75'000 | | - 10'000 | | MUN | 12 | 0 | 0 |

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

| Compte | Libellé | Remarques |
|-------------|---|-----------------|
| 814.3653.77 | Subvention Foodculture days association | Sous-amendement |

| Budget | | Amendements | | TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|---------|---------|-------------|---------|------|-----------------|-----|------------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTION |
| 0 | | 10'000 | | MUN | 7 | 0 | 5 |

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

A

| Compte | Libellé | Remarques |
|-------------|----------------------------|-----------------|
| 814.3653.79 | Subvention Association LAC | Sous-amendement |

| Budget | | Amendements | | TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|---------|---------|-------------|---------|------|-----------------|-----|------------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTION |
| 0 | | 11'000 | | MUN | 9 | 0 | 3 |

B

| Compte | Libellé | Remarques |
|-------------|----------------------------|--|
| 814.3653.79 | Subvention Association LAC | Sous-amendement par rapport à celui de la Municipalité |

| Budget | | Amendements | | TYPE | Parti |
|---------|---------|-------------|---------|------|-------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | |
| | | 15'000 | | CC | DA |

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

A

| Compte | Libellé | Remarques |
|-------------|--|-----------------|
| 814.3653.80 | Subvention Association La Cour de l'Avenir | Sous-amendement |

| Budget | | Amendements | | TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|---------|---------|-------------|---------|------|-----------------|-----|------------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTION |
| 0 | | 4'000 | | MUN | 9 | 0 | 3 |

B

| Compte | Libellé | Remarques |
|-------------|--|--|
| 814.3653.80 | Subvention Association La Cour de l'Avenir | Sous-amendement par rapport à celui de la Municipalité |

| Budget | | Amendements | | TYPE | Parti |
|---------|---------|-------------|---------|------|-------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | |
| | | 10'000 | | CC | VRT |

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

| Compte | Libellé | Remarques |
|----------|----------------------------------|--------------------------------|
| 815.3653 | Fondation des arts et spectacles | Sous-amendement - Petit reflet |

| Budget | | Amendements | | TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|---------|---------|-------------|---------|------|-----------------|-----|------------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTION |
| 365'000 | | - 5'000 | | MUN | 9 | 1 | 2 |

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

| Compte | Libellé | Remarques | Budget | | Amendements | |
|------------|---------------------------------------|--|---------|---------|-------------|----------|
| | | | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 82021.3186 | Assurances collections et expositions | Adaptation assurance collection planque suite appel d'offres | 200'200 | | - 41'800 | |
| 82021.4362 | Remboursement de frais | En lien avec amendement compte 82021.3186 | | 312'200 | | - 41'800 |

| TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|-----------|-----------------|-----|------------|
| | OUI | NON | ABSTENTION |
| Technique | 12 | 0 | 0 |

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

| Compte | Libellé | Remarques | Budget | | Amendements | |
|------------|---|-----------|---------|---------|-------------|---------|
| | | | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 82031.3012 | Salaires du personnel auxiliaire | | 124'500 | | - 21'000 | |
| 82031.3030 | Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam | | 61'400 | | - 1'900 | |
| 82031.3040 | Caisse de pensions et de prévoyance | | 92'900 | | - 900 | |
| 82031.3050 | Assurances accidents et maladie | | 22'300 | | - 700 | |

| TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|------|-----------------|-----|------------|
| | OUI | NON | ABSTENTION |
| MUN | 10 | 1 | 1 |

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

| Compte | Libellé | Remarques |
|------------|-------------------------------|-----------|
| 82031.3113 | Encadrements, matériel divers | |

| Budget | | Amendements | | TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|---------|---------|-------------|---------|------|-----------------|-----|------------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTION |
| 22'500 | | - 3'000 | | MUN | 12 | 0 | 0 |

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

| Compte | Libellé | Remarques |
|------------|--------------------------|-----------|
| 82041.3170 | Expositions et animation | |

| Budget | | Amendements | | TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|---------|---------|-------------|---------|------|-----------------|-----|------------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTION |
| 41'500 | | - 3'000 | | MUN | 7 | 4 | 1 |

BUDGET 2026 - AMENDEMENTS

| Compte | Libellé | Remarques |
|----------|--|-----------|
| 951.3185 | Honoraires, études et frais d'expertises | |

| Budget | | Amendements | | TYPE | VOTE DE LA COFI | | |
|---------|---------|-------------|---------|------|-----------------|-----|------------|
| Charges | Revenus | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTION |
| 25'000 | | - 20'000 | | MUN | 12 | 0 | 0 |

Annexe au procès-verbal des séances du Conseil communal des 4 et 11 décembre 2025

13.3. Postulat de M. Florian Girardoz (PLR), intitulé « Les VMCV à l'écoute des citoyens et citoyennes »

Complément à la réponse de M. V. Imhof, municipal

Références légales

Accessibilité et normes d'infrastructure

• LHand

- o Art. 1–2 : principe de suppression des obstacles
- o Art. 3 : accessibilité autonome
- o Art. 8 : adaptation des installations publiques

• OTHand (PTAO)

- o Art. 2 : adaptation des infrastructures
- o Art. 3 : interface véhicule/infrastructure

• OETHand (DETEC)

- o Exigences techniques pour quais, bordures, hauteurs, zones tactiles

Organisation et cadre légal du transport public

• LTV

- o Art. 6 : offre autorisée
- o Art. 7 : plan d'exploitation (arrêts officiels)
- o Art. 12 : sécurité de l'exploitation
- o Art. 18 : respect des conditions d'exploitation

Responsabilités des autorités

- **LHand art. 8** : infrastructures publiques = responsabilité des cantons et communes
- **OETHand** : normes techniques dont l'exécution incombe au propriétaire de l'infrastructure

Sécurité routière et interdiction d'arrêts hors zones prévues

• LCR

- o Art. 26 : ne pas créer d'obstacle à la circulation
- o Art. 32 : sécurité et comportement du conducteur
- o Art. 37 : arrêt/stationnement soumis à règles et signalisation

• OCR

- o Art. 18 : interdiction de s'arrêter si cela gêne la circulation
- o Art. 19 : interdiction sur voies dangereuses ou réservées
- o Art. 22 : règles spécifiques aux véhicules TP

| Compte | Libellé | Remarques | Budget | | Amendements | | Budget amendé | | TYPE | Parti | Vote |
|-----------------|---|--|---------------|------------|--------------------|------------------|---------------|------------|-----------|-------|------|
| | | | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus | | | |
| 58207.3131 | Achats de produits alimentaires | Ajustement | 54'300.00 | 0.00 | -3'400.00 | | 50'900.00 | 0.00 | MUN | | oui |
| 58207.4525 | Contribution du Réseau Vevey | En lien avec amendement compte 58207.3131 | 0.00 | 457'600.00 | | -3'400.00 | 0.00 | 454'200.00 | MUN | | oui |
| 585.3655.01 | Contrib. structures accueil collectives | En lien avec amendement compte 58207.3131 | 10'327'900.00 | 0.00 | -3'400.00 | | 10'324'500.00 | 0.00 | MUN | | oui |
| 58210.3131 | Achats de produits alimentaires | Ajustement | 61'800.00 | 0.00 | -7'000.00 | | 54'800.00 | 0.00 | MUN | | oui |
| 58210.4525 | Contribution du Réseau Vevey | En lien avec amendement compte 58210.3131 | 0.00 | 590'300.00 | | -7'000.00 | 0.00 | 583'300.00 | MUN | | oui |
| 585.3655.01 | Contrib. structures accueil collectives | En lien avec amendement compte 58210.3131 | 10'327'900.00 | 0.00 | -7'000.00 | | 10'320'900.00 | 0.00 | MUN | | oui |
| 58211.3131 | Achats de produits alimentaires | Ajustement | 23'600.00 | 0.00 | 5'400.00 | | 29'000.00 | 0.00 | MUN | | oui |
| 58211.4525 | Contribution du Réseau Vevey | En lien avec amendement compte 58211.3131 | 0.00 | 234'000.00 | | 5'400.00 | 0.00 | 239'400.00 | MUN | | oui |
| 585.3655.01 | Contrib. structures accueil collectives | En lien avec amendement compte 58211.3131 | 10'327'900.00 | 0.00 | 5'400.00 | | 10'333'300.00 | 0.00 | MUN | | oui |
| 600 | Sécurité | | | | | | | | | | |
| 600.3521 | Part. au coût de Sécurité Riviera | Selon budget 2026 ASR | 4'548'400.00 | 0.00 | 117'800.00 | | 4'666'200.00 | 0.00 | Technique | | oui |
| 600.3659 | Subventions, dons, frais divers | Manifestation du 31 décembre | 10'000.00 | 0.00 | -10'000.00 | | 0.00 | 0.00 | Technique | | oui |
| 700-760 | Cohésion sociale | | | | | | | | | | |
| 740.3655 | Part. à des actions sociales spécifiques | | 118'900.00 | 0.00 | -20'000.00 | | 98'900.00 | 0.00 | Technique | | oui |
| 751.3665.02 | Aide aux chômeurs en fin de droit | A double, cf compte 740.3655.04 | 26'000.00 | 0.00 | -26'000.00 | | 0.00 | 0.00 | Technique | | oui |
| 810-815 | Culture | | | | | | | | | | |
| 810.3111 | Achats mobilier, machines et équip.techniques de bureau | | 10'000.00 | 0.00 | -3'000.00 | | 7'000.00 | 0.00 | MUN | | oui |
| 814.3653.64 | Association Autour du Monde | Sous-amendement par rapport à celui de la Municipalité | 20'000.00 | 0.00 | 10'000.00 | | 30'000.00 | 0.00 | CC | DA | oui |
| 814.3653.67 | Association VIFFF | Sous-amendement | 75'000.00 | 0.00 | -10'000.00 | | 65'000.00 | 0.00 | MUN | | oui |
| 814.3653.77 | Subvention Foodculture days association | Sous-amendement | 0.00 | 0.00 | 10'000.00 | | 10'000.00 | 0.00 | MUN | | oui |
| 814.3653.79 | Subvention Association LAC | Sous-amendement | 0.00 | 0.00 | 11'000.00 | | 11'000.00 | 0.00 | MUN | | oui |
| 814.3653.80 | Subvention Association La Cour de l'Avenir | Sous-amendement par rapport à celui de la Municipalité | 0.00 | 0.00 | 10'000.00 | | 10'000.00 | 0.00 | CC | VRT | oui |
| 815.3653 | Fondation des arts et spectacles | Sous-amendement - Petit reflet | 365'000.00 | 0.00 | -5'000.00 | | 360'000.00 | 0.00 | MUN | | oui |
| 82021 | MJV | | | | | | | | | | |
| 82021.3186 | Assurances collections et expositions | Adaptation assurance collection planque suite appel d'offres | 200'200.00 | 0.00 | -41'800.00 | | 158'400.00 | 0.00 | Technique | | oui |
| 82021.4362 | Remboursement de frais | En lien avec amendement compte 82021.3186 | 0.00 | 312'200.00 | | -41'800.00 | 0.00 | 270'400.00 | Technique | | oui |
| 82031 | Culture - MSAP | | | | | | | | | | |
| 82031.3012 | Salaires du personnel auxiliaire | | 124'500.00 | 0.00 | -21'000.00 | | 103'500.00 | 0.00 | MUN | | oui |
| 82031.3030 | Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam | | 61'400.00 | 0.00 | -1'900.00 | | 59'500.00 | 0.00 | MUN | | oui |
| 82031.3040 | Caisse de pensions et de prévoyance | | 92'900.00 | 0.00 | -900.00 | | 92'000.00 | 0.00 | MUN | | oui |
| 82031.3050 | Assurances accidents et maladie | | 22'300.00 | 0.00 | -700.00 | | 21'600.00 | 0.00 | MUN | | oui |
| 82031.3113 | Encadrements, matériel divers | | 22'500.00 | 0.00 | -3'000.00 | | 19'500.00 | 0.00 | MUN | | oui |
| 82041 | Culture - MH | | | | | | | | | | |
| 82041.3170 | Expositions et animation | | 41'500.00 | 0.00 | -3'000.00 | | 38'500.00 | 0.00 | MUN | | oui |
| 951-9521 | Famille, éducation et sports | | | | | | | | | | |
| 951.3185 | Honoraires, études et frais d'expertises | | 25'000.00 | 0.00 | -20'000.00 | | 5'000.00 | 0.00 | MUN | | oui |
| Total | | | | | -358'600.00 | -7'100.00 | | | | | |